

RADAR

Association des détaillants en alimentation du Québec

■ janvier - février - mars 2011

Frais transactionnels : Visa et Mastercard dans la mire du Tribunal de la concurrence!

Voir tous les détails dans le
Suivi des dossiers en page 10

**Tous les faits saillants de 2010
dans notre Revue de l'année.**

Pages 22 à 30

**Revivez les meilleurs moments du
55^e Congrès de l'A.D.A. en photos!**

Pages 15 à 17

**Cartes-cadeaux : les nouveaux
chouchous des fraudeurs!**

Page 20



L'A.D.A. vous présente ses 4 lauréats 2010 en page 18

Sommaire

Mot du président du conseil	02
Mot du président-directeur général	03
Section membres-fournisseurs	04
Suivi de dossiers	06
Meilleurs moments du Congrès 2010	15
Fraude : Surveillez vos cartes-cadeaux!	20
Revue de l'année	22
Ressources humaines	
Recruter des travailleurs expérimentés	34



**Association
des détaillants
en alimentation
du Québec**

Place du Parc, 300, Léo-Pariseau, bureau 1100
Montréal (Québec) H2X 4C1
Téléphone : (514) 982-0104 • 1-800 363-3923
Télécopieur : (514) 849-3021 • info@adaq.qc.ca



L'association des détaillants en alimentation représente les détaillants propriétaires en alimentation du Québec et défend leurs intérêts et leurs droits et ce, quels que soient leur bannière et le type de surface qu'ils opèrent. Une publication exclusive aux membres de l'Association des détaillants en alimentation du Québec. Toute reproduction de textes ou d'extraits doit être autorisée par l'A.D.A. et porter la mention « Reproduite du RADAR »

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN : 1708-4776

www.adaq.qc.ca

Éditeur
Florent Gravel
fgravel@adaq.qc.ca

Rédactrice en chef
Marie-Hélène Giguère
mgiguere@adaq.qc.ca

Comité de rédaction
Pierre-Alexandre Blouin
pblouin@adaq.qc.ca

Marie-Hélène Giguère
mgiguere@adaq.qc.ca

Conception, infographie
IntraMédia
Hélène Ouellet
houellet@datamark.ca

Impression
IntraMédia

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité exécutif

Christian Jasmin, *Président*
Daniel Choquette, *Vice-président*
Dominic Arseneault, *Vice-président*
Martin Racicot, *Trésorier*
André Forget, *Secrétaire*

Administrateurs

Caroline Bouchard
Jonathan Champagne
Michel Dépatie
Jacques Falardeau
Yan Gladu
Ginette Reid
Mario Sauvé

PERMANENCE DE L'A.D.A.

Florent Gravel
Président-directeur général
Pierre-Alexandre Blouin
Vice-président, Affaires publiques
Ginette Desjardins
Adjointe au président-directeur général

Marie-Hélène Giguère
Agente d'information et de recherche
Louise Gravel
Responsable de la base de données
Manon Dextras
Directrice, Finances et administration

Mot du président du conseil



Christian Jasmin
IGA Famille Jasmin
Marché au Chalet inc.
Ste-Adèle

Très chers détaillants,

2010 s'est achevée sur une excellente note pour nous tous, avec l'annonce de la plainte du Bureau de la concurrence à l'endroit de Visa et de Mastercard, devant le Tribunal de la concurrence. Cette nouvelle peut nous servir de leçon, et nous inspirer pour l'année qui commence à peine ainsi que toutes les autres à venir.

Il y a un peu plus de trois ans, personne au Québec - ou presque - ne parlait de frais transactionnels. Les marchands avaient, en général, appris à vivre avec les frais imposés par Visa, Mastercard, American Express et les banques, comme un mal nécessaire. Pour être honnête, lorsque le sujet est arrivé sur la table du conseil d'administration, la toute première fois, plusieurs de nos administrateurs ne voyaient même pas où était le problème. Et moi le premier! Mais après avoir fait quelques calculs, nous nous sommes vite aperçus que la situation devenait insoutenable. Les banques et émetteurs de cartes de crédit avaient pris un élan et n'allaient pas arrêter d'augmenter leurs frais. D'ailleurs, rien, nulle part dans les lois provinciales ou fédérales, ne pourraient les arrêter.

Le conseil de l'A.D.A. a pris position, a réagi contre la hausse abusive des frais transactionnels imposés aux marchands. Mais on a beau se positionner... Comment partir en croisade contre des géants comme ces compagnies émettrices de crédit et ces grandes banques? C'était David contre Goliath, un pari perdu d'avance... L'A.D.A. a retroussé ses manches, s'est organisée, puis a foncé.

En 2008, nous avons joint la *Coalition québécoise contre la hausse des frais de cartes de crédit et de débit*. L'A.D.A. a été très active au sein de ce regroupement, s'impliquant dans un grand nombre d'interventions auprès des politiques et décideurs, et collaborant grandement à la rédaction des mémoires. Rencontres avec l'opposition officielle du provincial, avec des sénateurs, des députés, participation à diverses commissions, sorties dans les médias, etc. L'A.D.A. n'a jamais lâché le morceau.

L'an dernier, lorsque le ministre Flaherty a annoncé l'entrée en vigueur d'un Code volontaire de bonne conduite pour l'industrie du crédit, quelques associations représentant des marchands ont plié l'échine et se sont contentés de la situation. L'A.D.A., au contraire, a redoublé d'efforts et de vigilance, profitant de chaque occasion pour démontrer l'absurde et le danger de la hausse incontrôlée des frais transactionnels. Idem devant la demande d'Interac d'accéder au statut d'organisme à but lucratif. L'A.D.A. s'est empressée de démontrer par A + B les effets pervers que ce changement entraînerait sur toute l'économie nationale. Heureusement, au printemps 2010, cette requête a été rejetée.

La bataille est encore loin d'être gagnée. Il faudra s'armer de patience, car le Tribunal de la concurrence pourra mettre plus d'un an avant de rendre sa décision. Ensuite, Visa et Mastercard pourront porter leur cause en appel. Mais chose certaine : le débat sur les frais transactionnels ne peut plus désormais être évité. Même au niveau provincial, le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, s'est intéressé au sujet en novembre dernier, en tant que ministre responsable de la Loi sur la protection du consommateur. La grogne se fait de plus en forte.

Dans un passé pourtant pas si lointain, les détaillants en alimentation n'acceptaient que l'argent comptant et le débit. Puis, à partir de 1992, nous avons choisi d'accepter les transactions par crédit. Notre souci était de moderniser notre service à la clientèle, et non de nous retrouver à financer le marketing de grandes sociétés comme Visa ou Mastercard. Si seulement l'un d'entre nous avait eu une boule de cristal pour voir ce qui se passe aujourd'hui!

Pour l'A.D.A., les frais transactionnels sont ce qu'on appelle un « long shot ». Mais à force d'acharnement et de détermination, on arrive à faire bouger les choses. Et c'est ce que j'aimerais que vous reteniez pour l'année 2011 : l'A.D.A. peut vraiment faire la différence, et contribuer à l'amélioration des conditions et de l'environnement de travail de tous les détaillants du Québec.

Je vous souhaite à tous une excellente année 2011. Santé, paix et prospérité pour chacun de vous ainsi que tous vos proches.

Christian Jasmin
Président



Florent Gravel

Bonjour chers détaillants,

Et bien oui, l'année 2010 est déjà derrière nous! Une année mouvementée pendant laquelle plusieurs de nos importants dossiers ont bien avancé. Le débat sur les frais transactionnels a pris beaucoup d'ampleur, et nous avons marqué des points, notamment avec le statut d'o.s.b.l. d'Interac qui est demeuré inchangé et plus récemment le Bureau de la concurrence qui a dénoncé les règles anticoncurrentielles imposées aux marchands par Visa et Mastercard.

La lutte contre la contrebande de tabac continue, à travers des programmes comme celui de VITAL. La contrebande a officiellement reculé dans plusieurs régions du Québec, passant de 40 % à 19 % selon les dernières statistiques officielles. D'autres bonnes nouvelles sont tombées en 2010, comme le fait que Loto-Québec procède maintenant à des visites de clients mystères chez les détaillants avec de « vrais » mineurs, haussant du coup notre niveau de performance en termes de conformité à la loi.

L'ajustement du prix du lait a également fait couler beaucoup d'encre avant les Fêtes, et nous continuerons de suivre ce sujet de près en 2011. Prenez le temps d'aller lire la décision 9558 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires (RMAAQ), rendue le 20 décembre 2010. Je vous invite vivement à consulter notre *Revue de l'année* ainsi que notre section *Suivi de dossiers*, vous y trouverez tous les détails concernant l'évolution de l'ensemble de nos dossiers durant la dernière année.

Actuellement, un sujet qui nous préoccupe beaucoup est celui de l'environnement. Le projet de loi 88 sur la gestion des matières résiduelles n'est toujours pas adopté. Les négociations pour le renouvellement de l'entente sur la consigne des CRU de bière, après avoir traîné en longueur plusieurs mois, ont finalement abouties sans l'accord de l'A.D.A., ni de l'Association des micro-brasseries du Québec. Recyc-Québec, qui sera incessamment absorbé par le ministère de l'Environnement, a tout de même ratifié l'entente qui courra sur deux ans.

Au départ, la position de Recyc-Québec était d'augmenter la consigne de 5 ¢ à 10 ¢. L'A.D.A., bien que sceptique quant à l'efficacité de cette stratégie à long terme, ne s'y était pas opposé. Nous avons cependant réclamé que dans un tel cas, la redevance aux marchands passe de 2 ¢ à 3 ¢. Recyc-Québec nous a laissé croire, depuis le printemps dernier, que la chose était possible et même, envisagée. Or, à la dernière minute, cette option n'a pas été retenue.

Pour rappel, en 1984, la redevance sur les contenants consignés à remplissage unique qui avait été accordée aux marchands était de 2 ¢, alors que le salaire minimum était encore inférieur à 4,00 \$ l'heure... Bien que tous autour de la table de négociation reconnaissent ce fait, rien ne bouge. Le travail des détaillants en alimentation dans l'efficacité de la consigne n'est aucunement reconnu.

Ce n'est pas tout, deux autres éléments nous irritent au plus haut point. Étant donné la disparition de Recyc-Québec dans sa forme actuelle, une association va être créée afin de voir à la gestion des surplus générés par la consigne publique, avant que ces argents ne soient transférés dans le fond consolidé du Québec. Nous avons été surpris d'apprendre que ni le CCDA, ni l'A.D.A. n'ont été consultés sur la création de cette association ou encore invités à y siéger. L'A.D.A. est pourtant le seul organisme signataire de la toute première version de l'entente encore sur le dossier. Tous les autres intervenants ont changé ou ont été remplacés, mais il semble que c'est comme ça que l'on considère le détail alimentaire!

Mais le plus irritant point pour les détaillants demeure le non partage de la responsabilité du QUI VEND REPREND. Bien que nous propositions différentes pistes de solutions depuis des années, on fait du surplace en évitant à tout prix de travailler sur les solutions.

Nos supposés partenaires et la bureaucratie se préoccupent peu de nos problèmes et prennent votre travail pour acquis. Nous sommes les poubelles de l'état, contraints à des contrôles constants de salubrité, où la marge d'erreur est inexistant.

Cette entente supposément environnementale ressemble malheureusement de plus en plus à une entente commerciale à la faveur des brasseurs, le tout sanctionné par le gouvernement. Il va falloir que ça change et vite!

Merci de nous soutenir dans nos démarches afin de vous défendre. Comme vous pouvez le voir dans notre section Suivi de dossiers, l'accélérateur est dans le tapis, et ça bouge à l'A.D.A.!

Toute notre équipe se joint à moi pour vous souhaiter une année 2011 remplie de ce que vous désirez, et encore plus!

Florent Gravel
Président-directeur général

Contactez vos présidents régionaux :

ESTRIE
Jean-François Frenette
450-375-0300

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN/
CÔTE-NORD
Caroline Bouchard
418-543-3387

BAS-ST-LAURENT/
GASPÉSIE
Frédéric D'Amours
418-868-1477

QUÉBEC/
CHAUDIÈRE-APPALACHES
Francis Veilleux
418-386-5744,
418-390-2300

MONTRÉAL (OUEST)
Enrico Lalonde
514-620-4443

MAURICIE
Marc DeMontigny
819-376-3028

OTAOUAIS
Isabelle Tassé
819-568-5545,
819-923-1876

ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE/
NORD-DU-QUÉBEC
Julie Pelletier
819-874-7741

CENTRE-DU-QUÉBEC
Martin Auger
819-293-6937

LAVAL/LAURENTIDES-
LANAUDIÈRE
Gilles Brouillette
450-438-5214

MONTRÉAL (EST)
André Forget
514-493-1230

MONTÉRÉGIE
Michel Lemieux
450-658-1831

Mot de Daniel Fradette,
président du Comité de direction des membres-fournisseurs



Daniel Fradette
La compagnie de
Brevages Pepsi

Le Comité de direction des membres-fournisseurs souhaite à tous les détaillants en alimentation du Québec une excellente année 2011. De la santé et du succès dans tout ce que vous entreprendrez!

Je tiens à souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres au sein de notre comité, M. Luc Jetté de la Brasserie Sleeman Itée ainsi que M. Michel A. Fortin de JTI-Macdonald. Notre équipe est très heureuse de les compter parmi nous, eux et leur précieuse expertise bien sûr!

Notre comité prépare actuellement un évènement très spécial, qui se tiendra au mois de mars prochain. Nous vous convierons bientôt à un délicieux repas de « vins et fromages ». En plus de nous donner l'occasion de vous rencontrer personnellement, cette activité nous permettra de partager avec vous nos

préoccupations et de mettre en commun nos idées, toujours dans l'objectif de rendre nos relations d'affaires encore plus solides et efficaces.

Nous espérons déjà pouvoir faire de cette activité une véritable tradition de l'A.D.A., au même titre que le tournoi de golf et le congrès d'automne. Demeurez à l'affût, car nous reviendrons bientôt vers vous avec tous les détails. Au plaisir de vous rencontrer!

Daniel Fradette

Comité de direction des membres-fournisseurs de l'A.D.A.



**DANIEL
FRADETTE**

La compagnie de
Brevages Pepsi



**MARIE-JOSÉE
HENRI**

Les Boulangeries
surgelées Maple Leaf
(Canada Bread)



**JEAN-FRANÇOIS
COURCHESNE**

Groupe Chagall inc.



**GÉRALD
CAYOUCETTE**

Les Aliments
de consommation
Maple Leaf



**LUC
JETTÉ**

Brasseries
Sleeman Itée



**MICHEL
A. FORTIN**

JTI-MacDonald
Corporation



**MARC
SAUVAGEAU**

Acosta Canada inc.



**RICHARD
GAGNON**

Savoura



**STÉPHANE
BOUCHARD**

Distribution Régitan
Limitée



**DOMENIC J.
MANCUSO**

Saputo inc.



**ANNICK
GAZAILLE**

IGA Gazaille
Ex-présidente A.D.A.



L'ALIMENTATION DE CHEZ NOUS

ALIMENTS DU QUÉBEC SUR GRAND ÉCRAN

Avec sa nouvelle campagne promotionnelle intitulée L'Alimentation de chez nous, Aliments du Québec innove pour rejoindre davantage les consommateurs. Pour se faire, l'organisme sort des médiums traditionnels que sont la radio et la télévision pour prendre le métro de Montréal.

Aliments du Québec a conclu l'automne dernier une entente de 26 semaines avec Métromédia pour la diffusion de capsules informatives sur les 113 écrans géants que compte le Montréal souterrain. Les messages, d'une durée de 40 secondes chacun, sont présentés sous la forme d'un Saviez-vous que ?

« Leur contenu est varié car nous travaillons en collaboration avec une foule de partenaires afin de présenter des données sur tout ce qui se produit et se transforme au Québec. C'est un beau coup de chapeau à donner à nos 485 000 travailleuses et travailleurs du secteur agroalimentaire », d'expliquer Madame Marie Beaudry, directrice générale d'Aliments du Québec.

La campagne publicitaire s'est amorcée le 29 novembre et se terminera le 27 mai 2011. Trois capsules différentes sont diffusées à chaque semaine. Les habitués du métro ne peuvent pas les manquer car l'on peut les voir 50 fois par jour.

« Avec ce moyen novateur, les usagers du métro en apprennent davantage sur le monde de l'alimentation, attrapant au passage, des conseils judicieux et des idées repas en vue du retour à domicile », de conclure Madame Beaudry.

Recherchez l'étiquette

www.alimentsduquebec.com

Voici un aperçu des développements de certains dossiers que nous menons et des nouvelles d'actualités reliées à votre secteur d'activités.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire ou encore pour nous transmettre des renseignements qui nous permettront de mieux documenter nos dossiers.



Frais transactionnels



Visa et Mastercard devant le Tribunal de la concurrence!

Ça y est! Après des années de lutte acharnée, les indicateurs tournent enfin au vert! Le 15 décembre dernier, le Bureau de la concurrence a déposé une demande au Tribunal de la concurrence visant à faire abolir les règles « contraignantes et anticoncurrentielles » imposées par Visa et MasterCard aux commerçants qui acceptent leurs cartes de crédit.

Selon le bureau, les règles de Visa et MasterCard renferment de nombreuses contraintes anticoncurrentielles, notamment :

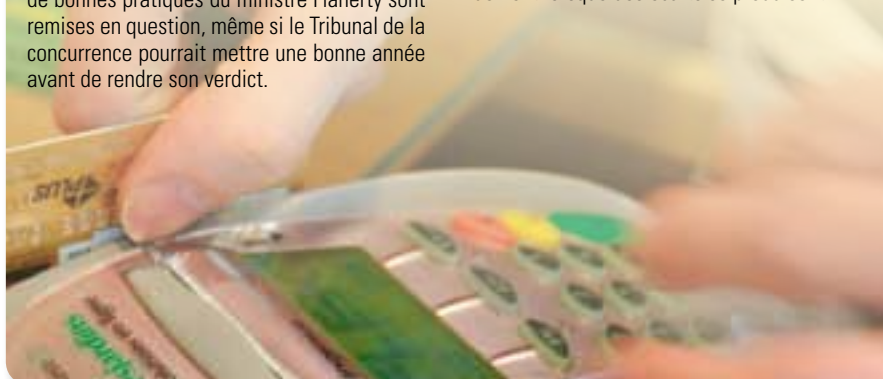
- La règle de non-discrimination qui empêche les commerçants de traiter un client présentant une certaine carte de crédit moins favorablement qu'un client présentant une carte de crédit différente.
- La règle obligeant à honorer toutes les cartes qui exige des commerçants qu'ils acceptent toutes les cartes de crédit d'un réseau donné, y compris les cartes à privilèges avec récompenses assorties de frais d'acceptation plus élevés.
- La règle de non-imposition de frais supplémentaires qui empêche les commerçants d'exiger des frais à l'égard de transactions effectuées par carte de crédit Visa ou MasterCard.
- Cette règle force les commerçants à intégrer les frais de transaction par carte de crédit aux prix de détail.
- La règle de non-imposition de frais supplémentaires interdisant aux commerçants d'établir les prix en fonction du coût exact du mode de paiement choisi par le client.

L'insuffisance et les limites du fameux code de bonnes pratiques du ministre Flaherty sont remises en question, même si le Tribunal de la concurrence pourrait mettre une bonne année avant de rendre son verdict.

C'est la commissaire de la concurrence Melanie Aitken qui est à l'origine de cette offensive. Cette dernière, qui est également avocate, n'est en place que depuis l'an dernier, mais est déjà reconnue pour n'avoir pas froid aux yeux. C'est d'ailleurs sous sa gouverne que le Bureau de la concurrence a intenté une procédure judiciaire contre Rogers Communications Inc. pour publicité trompeuse, en novembre dernier. Dans cette affaire, le Bureau réclame entre autres à la compagnie de télécommunications une pénalité de 10 millions \$.

Il faut dire que la grogne se faisait de plus en plus forte depuis un bon moment déjà. Le débat sur les frais transactionnels ne peut plus dorénavant être balayé du revers de la main par les politiques.

Par ailleurs, la Commission sénatoriale des finances publiques a tenu des audiences publiques les 24 et 25 novembre dernier. En tant que membre de la *Coalition québécoise contre la hausse des frais de cartes de crédit et de débit*, l'A.D.A. s'est déplacée à Ottawa pour rencontrer les sénateurs et déposer son mémoire. Un rapport du comité sénatorial Banques et commerce est attendu pour les prochaines semaines. L'insuffisance du code de bonne pratique actuellement en vigueur a été dénoncée vivement par plusieurs organisations de marchands. La récente introduction d'une carte de débit VISA « processée » a contribué à démontrer que l'industrie des cartes de crédit ne respecte pas le code, et que l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, chargée de veiller au respect du Code, n'est aucunement outillée pour pouvoir intervenir concrètement et rapidement lorsque des écarts se produisent.



Volte-face de la FCEI – Au printemps dernier, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) saluait bien bas la publication du code de conduite par le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty. « *Un code qui ressemble comme deux gouttes d'eau à la version proposée par la FCEI au milieu de l'année 2009* », laissait-elle-même savoir par voie de communiqué, en avril 2010. Alors que l'A.D.A. et la *Coalition québécoise contre la hausse des frais de cartes de crédit et de débit* dénonçaient l'absence de mesures coercitives dans ce code et surtout, le fait que la hausse des frais n'y était aucunement abordée, la FCEI se disait « *confiante quant au fait que Visa, MasterCard, les banques à charte et les sociétés de traitement des paiements par carte adopteraient les paramètres qui y sont définis* ». Quelques mois plus tard, alors que l'A.D.A. et la *Coalition québécoise* ont multiplié les interventions pour démontrer l'insuffisance du code portent enfin leurs fruits, la Fédération retourne sa veste. En effet, dès le début 2011, la FCEI affirme vouloir lancer une campagne pour inciter les consommateurs à effectuer leurs achats avec une carte de débit ou de l'argent comptant. Mieux vaut tard que jamais, dit le dicton.

Québec s'en mêle – Au provincial, le ministre de la Justice et ministre responsable de la Loi sur la protection du consommateur, Jean-Marc Fournier, a dit souhaiter « *confronter les associations de commerçants et institutions prêteuses au cours des prochaines semaines* ». C'est du moins ce qu'il a publiquement déclaré le 17 novembre dernier. Le ministre Fournier s'interroge notamment sur l'impact des nombreux programmes de récompenses existants. L'A.D.A. est évidemment prête à collaborer avec le ministre sur le sujet.

Bientôt un permis d'exploitation pour guichets automatiques privés ?

Les détaillants qui disposent d'un guichet automatique bancaire (GAB) privé dans leurs commerces devront bientôt obtenir un permis pour continuer de l'exploiter. Il s'agit d'une nouvelle mesure de lutte contre l'évasion fiscale inscrite au projet de loi n°128, présenté en novembre dernier par le ministre des Finances, Raymond Bachand.

Le ministre Bachand était visiblement empressé de faire adopter son projet de loi sur les entreprises de services monétaires. Les consultations particulières avaient été précipitées au 30 novembre, sans qu'aucun exploitant de ces guichets n'y soit convié. Une seule journée de consultations avait été prévue, alors que le projet n°128 modifie et / ou abroge près de 70 autres textes de loi.

Bien qu'en accord avec cette initiative pour une saine concurrence, l'A.D.A. avait dénoncé la première mouture du texte de loi en déposant un mémoire sur la question à l'Assemblée nationale, le 26 novembre.

C'était surtout la procédure administrative pour l'obtention du permis qui posait problème, car la quantité et la nature des documents demandés étaient déraisonnables. Était exigée entre autres une liste détaillée « *des employés travaillant au Québec en indiquant leurs fonctions* ». Avec l'important roulement de personnel qui sévit dans notre secteur, il est déjà complexe de fournir un tel document, mais considérant que tous les employés n'ont pas accès au coffre-fort ni au GAB, cela nous semblait largement superflu. Heureusement, le ministre Bachand a accepté de modifier la loi. Dorénavant, la liste des employés à fournir se limitera aux noms de ceux dont les fonctions se rapportent à l'exploitation du GAB privé.

La première version du projet de loi n°128 stipulait aussi que le commerçant devait déposer son plan d'affaires et ses états financiers du dernier exercice, mais cette disposition a finalement été abolie pour ceux qui demanderont un permis exclusivement dans la catégorie de l'exploitation de GAB privé.

Pour de nombreux propriétaires de petites surfaces, l'installation de GAB privés est une planche de salut contre les frais abusifs liés au système de paiement électronique. Il faut aussi ajouter que le GAB privé offre aux détaillants une réduction des frais liés à la gestion de l'argent comptant à encaisser, qui est automatiquement réinjecté dans la machine au lieu d'être déposé à grands frais (encore une fois!) dans un compte bancaire. Il était inconcevable que, dans sa lutte à l'évasion fiscale, le ministre écorche ces commerçants légitimes au passage. Heureusement, la voie de l'A.D.A. a été partiellement entendue.

Un irritant demeure toutefois. Nous nous questionnons sur la pertinence de rendre le permis conditionnel à l'émission par la Sûreté du Québec d'un rapport d'habilitation sécuritaire, indiquant « *la présence ou l'absence d'antécédents judiciaires ou de bonnes mœurs* » (art. 8). Les citoyens qui auraient été reconnus coupables d'une infraction pénale ou criminelle au cours des dix années précédentes seront automatiquement exclus (art. 11,4). Là-dessus, le ministre Bachand est demeuré silencieux. Le projet de loi a finalement été sanctionné le 10 décembre 2010, et est officiellement entré vigueur depuis cette date.

Le mémoire déposé par l'A.D.A. au sujet du projet de loi n°128 sur les services bancaires peut être consulté à www.assnat.qc.ca.

La France tente de légiférer – L'Assemblée nationale française a emboîté le pas à l'Australie et aux États-Unis le 20 octobre dernier. Des amendements au projet de loi de Finances 2011 ont été votés et statuent entre autre que « *Les commissions interbancaires perçues au titre d'une opération de paiement par carte de paiement ne doivent pas s'éloigner de façon abusive des coûts réels supportés par le prestataire de service de paiement qui les facture* ». Pour plus de détails sur ce point veuillez consulter notre Revue de l'année en page 23.

Tabac

Programme « Expansion » d'Imperial Tobacco : méfiez-vous!

Cet automne, Imperial Tobacco Canada a offert à certains de ses clients de souscrire au programme Expansion, sous prétexte de développer avec eux de nouveaux partenariats d'affaires avantageux. En échange de prix de gros soit disant préférentiels sur les produits du tabac, Imperial Tobacco exige que certains détaillants lui accordent l'exclusivité, mais détermine aussi par contrat les prix de vente au détail de certains produits. Or, selon quelques-uns de nos membres qui ont procédé à une analyse comparative, il semblerait que ces tarifs soient au contraire moins intéressants :

Analyse comparative de l'offre Expansion d'Imperial Tobacco	
Coûtant actuel (Du Maurier)	62,05 \$ le carton (n'inclut pas le rabais de 0,50 \$ pour paiement le jour même)
	7,75625 \$ le paquet
Profit au paquet	1,48375 \$
Offre de partenariat A	
Nouveau coûtant	65,05 \$ - 4,00 \$ rabais partenaire = 61,05 \$
	7,63125 le paquet
Détail demandé par IT	9,02 \$ (maximum)
Profit au paquet	1,38875 \$
Offre de partenariat B	
Nouveau coûtant	65,05 \$ - 5,00 \$ rabais partenaire = 60,05 \$
	7,50625 le paquet
Détail demandé par IT	8,79 \$ (1,5 % de moins que notre marge actuelle)
Profit au paquet	1,28375 \$

(suite à la page 8)

Tabac

(suite de la page 7)

Pour l'A.D.A., il s'agit d'une pente extrêmement glissante. Le signataire d'une telle entente autorise de facto la compagnie de tabac à contrôler ses marges sur les produits du tabac et donc, la rentabilité d'une catégorie très importante. Bref, le détaillant qui signe Expansion remet carrément les clés de sa caisse à Imperial Tobacco.

Le fait que plusieurs détaillants – dont certains étaient en affaires depuis longtemps avec Imperial Tobacco – aient été écartés arbitrairement du programme Expansion ne laisse rien présager de bon. En effet, le programme Expansion vise d'abord les détaillants à gros volume, et cela exercera une pression à la baisse sur les prix de tous les détaillants avoisinants celui qui a souscrit au programme.

Expansion représente un risque réel de baisse de rentabilité, et l'A.D.A. met tous les détaillants en garde contre ce type de démarche.

Les revenus de taxe sur le tabac sont en hausse

Comme nous le rapportions dans notre édition de septembre, les revenus de la taxe sur le tabac ont augmenté de 15 % en 2010, selon les chiffres du ministère des Finances. Une bonne nouvelle qui confirme que les différentes structures policières qui ont été mises sur pied au Québec depuis les trois dernières années portent leurs fruits. L'A.D.A. appuie depuis le début les initiatives policières comme VITAL, Accès-Tabac ainsi que diverses escouades mixtes actives en région. Il va sans dire que Québec doit cependant poursuivre la lutte puisqu'il manque toujours quelques 300 millions \$ en recettes fiscales liées au tabac dans les coffres de l'État, et que 20 % du marché échappe toujours aux détaillants.



Agroalimentaire Lait

La Régie demeure hésitante à protéger les marges des détaillants



Le vendredi 3 décembre dernier, l'A.D.A. s'est présentée devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires (RMAAQ) pour la séance publique sur le Règlement sur le prix du lait à la consommation. L'A.D.A. a insisté sur le fait que les laiteries s'approprient chaque année les augmentations que la RMAAQ accorde pour le prix minimum de vente au détail, anéantissant ainsi la rentabilité de la catégorie du lait pour les détaillants. À titre d'exemple, le format de 4 litres de lait régulier 2 % ne rapporte en moyenne que 3 ¢ aux détaillants, soit 0,5 % de taux de profitabilité. L'A.D.A. a également expliqué aux régisseurs que les « ristournes » prétendument remises aux clients par les laiteries ne sont en réalité que des « redevances » versées en échange d'exclusivité, d'agencement des tablettes, d'étalages permanents, de mise en marché, etc.

La demande de l'A.D.A. à la RMAAQ était donc la suivante : accorder une augmentation du prix minimum à deux volets, soit une pour les détaillants et une autre pour les laiteries, sachant que les producteurs bénéficient déjà de leur propre indexation annuelle. Tel qu'Agropur l'a fixé dans sa liste de prix, l'A.D.A. a proposé à la RMAAQ de fixer ce prix maximum des laiteries à 8 ¢ le litre en dessous du prix minimum au détail.

Nous avons aussi demandé à ce que le prix du format 4 litres soit réajusté sur les trois prochaines années, pour rattraper graduellement le prix de base du format 1 litre. Aujourd'hui, le prix minimum du format 1 litre est de 1,50 \$ alors que celui du 4 litres est de 5,65 \$, ce qui représente un manque à combler de 35 ¢.

Présent lors des audiences publiques, le Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ) ne s'est pas opposé directement aux demandes de l'A.D.A., contrairement au groupe Agropur, qui a affirmé que la RMAAQ s'ingérerait dans les pratiques commerciales si elle accédait aux doléances des détaillants. Pour les représentants de Natrel, la catégorie du lait est très lucrative pour les détaillants, et tout va bien dans le meilleur des mondes.

Les laiteries ont également demandé à ce que la formule d'indexation soit révisée, ce à quoi l'A.D.A. n'a pas émis d'objection. Pour les détaillants, le système de calcul du prix minimum importe peu, pourvu qu'il permette à chacun des chaînons de la filière de conserver le minimum vital de profitabilité.

Le CILQ et Agropur ont tous deux demandé à ce qu'un groupe de réflexion sur les breuvages laitiers soit mis sur pied. De leur côté, les producteurs ont demandé à la RMAAQ de bien préciser dans sa future décision qu'ils n'en sont pas les seuls responsables, car ils déplorent le fait d'être pointés du doigt par les médias et l'opinion publique en ce qui concerne l'augmentation du prix du lait.

La décision de la RMAAQ est finalement tombée le lundi 20 décembre. C'est avec beaucoup de déception que l'A.D.A. a constaté que ses requêtes n'ont pas été entendues. En ce qui concerne la fixation d'un prix minimum distinguant celui des détaillants de celui des transformateurs, la Régie a motivé sa décision par « l'absence de données vérifiées permettant de mesurer la marge réelle des détaillants ». Quant à l'augmentation du prix minimum du contenant de 4 litres, la Régie s'est contentée de rappeler que le détaillant peut exiger un prix qui dépasse les prix minimums prévus au Règlement.

Qu'à cela ne tienne, nous savons pertinemment que patience et constance font parfois plus que force et rage! La RMAAQ a enjoint les intervenants qui requièrent la modification de l'approche actuelle de réglementation des prix du lait de consommation à produire un plan d'action avec échéancier pour la fin juin. L'A.D.A. sera bien entendu au cœur de ces discussions.

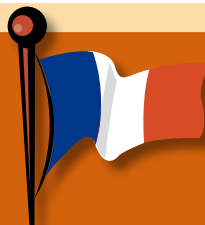
Traçabilité de la viande bovine Le MAPAQ dresse un état des lieux

Le comité de travail mis sur pied par le MAPAQ l'automne dernier, sur la traçabilité de la viande bovine, s'est réuni une seconde fois en décembre. En collaboration avec Agri-Traçabilité Québec, un état des lieux pour chacun des maillons de la chaîne sera dressé dès la mi-janvier via des visites d'entreprises. Parmi les entreprises visitées, l'A.D.A. s'est assurée d'inscrire des détaillants qui pourront adéquatement transmettre leurs réalités, contraintes et obligations au groupe de travail du MAPAQ.

L'objectif est de vérifier l'efficacité des systèmes en place et non, pour l'instant, d'imposer un système en particulier.

Pour rappel, à part les producteurs bovins, tous les représentants de la filière participent au groupe de travail : abattoirs, distributeurs et grossistes, transformateurs et détaillants. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier dès notre prochaine édition de RADAR.

La France crée un Observatoire des marges pour le secteur de l'alimentation



En octobre dernier, le ministre Français de l'Agriculture et de la Pêche a annoncé la mise en place de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires pour rétablir plus d'« équité et de justice » en faveur des agriculteurs. L'objectif de cette nouvelle structure est de faire « la vérité totale sur les prix alimentaires ». À l'été 2009, un conflit concernant les marges avait opposé les agriculteurs à la grande distribution. Composé d'une trentaine de personnes (État, syndicats agricoles, pêche, industriels, distributeurs, consommateurs), l'Observatoire rendra en priorité un rapport sur la filière de l'élevage. Celui-ci est attendu avant la fin de l'année 2011. L'organisme communiquera aussi sur une base mensuelle et publiera ses travaux sur un site Internet qui devrait entrer en fonction au début de l'année.

L'A.D.A. voit dans cette initiative un souci de transparence et d'équité de la part du gouvernement, qui souhaite faire la lumière sur des pratiques commerciales jusqu'ici demeurées plutôt opaques.

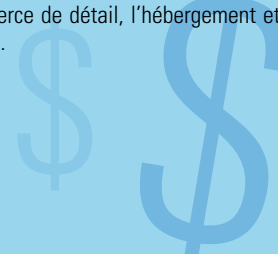
Hausse du salaire minimum : + 15 ¢ en 2011

Après avoir connu trois hausses annuelles consécutives de 0,50 \$, le salaire minimum n'augmentera que de 0,15 \$ en 2011. La ministre du Travail, Lise Thériault, a annoncé le 21 décembre dernier que le salaire horaire minimum passerait de 9,50 \$ à 9,65 \$ le 1^{er} mai prochain.

L'A.D.A. considère que cette augmentation est plutôt raisonnable, et qu'elle permet aux employeurs de prendre un peu de répit après la vive progression de 30 % que le salaire minimum a connu entre 2003 et 2010, grimpant de 7,30 \$ à 9,50 \$ pendant cette période.

Il faut noter que Statistiques Canada estime à 12,99 \$ le salaire horaire moyen accordé dans les magasins d'alimentation du Québec, et que ceux-ci engagent aussi généralement plus de personnel, notamment dédié au service à la clientèle – tel que des emballeurs – que dans les autres provinces du Canada.

Au total, 292 000 personnes sont concernées par cette hausse, dont l'essentiel travaille dans le commerce de détail, l'hébergement et la restauration.



Environnement

RECYC-QUÉBEC n'est plus

RECYC-QUÉBEC

Québec



Le 9 novembre dernier, un projet de loi abolissant RECYC-QUÉBEC a été déposé à l'Assemblée Nationale. La majorité des responsabilités de RECYC-QUÉBEC seront confiées à une direction du MDDEP. Le ministère a affirmé que l'ensemble des contrats et obligations de RECYC-QUÉBEC seraient toutefois respectés.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les sources d'informations utilisées par certains jour-

nalistes au sujet de l'abolition de RECYC-QUÉBEC. En effet, La Presse a allègrement fait état de rumeurs qui prétendent que le gouvernement aurait « plié l'échine devant l'intense lobbying des entreprises dans ce dossier », attribuant sans détour la disparition de RECYC-QUÉBEC aux « entreprises qui mettent sur le marché des contenants et des emballages, réunies au sein d'Éco Entreprises Québec ». Un peu de rigueur aurait cependant

suffit au journaliste - pourtant expérimenté - pour rendre une analyse plus complète. **Depuis sa fondation, Éco entreprise Québec est l'organisme qui a réalisé le plus grand nombre de projets en collaboration avec RECYC-QUÉBEC...**

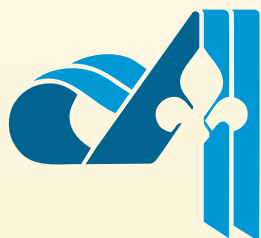
LA FORCE DE L'A.D.A. c'est vous!

Fondée en 1955, l'Association des détaillants en alimentation est la seule association qui représente l'ensemble des détaillants propriétaires du Québec.

Sa mission est de défendre et de représenter les intérêts professionnels, sociopolitiques et économiques des quelque 9000 détaillants, quels que soient leur bannière ou le type de surface qu'ils opèrent. Maintenant présente dans toutes les régions du Québec, votre association est sérieuse, crédible et reconnue par l'industrie. Elle vous permet un rayonnement, un réseau de communication et une tribune exceptionnelle.

Bref, le succès d'une telle organisation n'a d'égal que la force de l'implication de ses membres, parce que
La force de l'A.D.A., c'est vous!

Depuis 1955



**Association
des détaillants
en alimentation
du Québec**



Même situé loin des centres
décisionnels, l'A.D.A. me
donne l'opportunité de
m'exprimer et d'être sur
un point d'égalité avec
les grandes surfaces.
*Isabelle Tassi
Marché Tassi, Cantley*

L'A.D.A. me donne droit de
parole. Par son entremise, nous,
détaillants de petites surfaces,
pouvons compter sur une meilleure
écoute de nos partenaires
d'affaires. Des comités sont
formés et des rencontres
ont lieu régulièrement.

*André Forget
Dépanneur Forget
(Beau-Soir), Montréal*

L'A.D.A. est un regroupement qui
est au fait de mes préoccupations
et qui s'assure que nous sommes
bien représentés face à nos
gouvernements. L'A.D.A., étant
associée avec la Fédération
Canadienne des Épiceries Indépen-
dantes, nous donne une meilleure
représentation lors des discussions
et consultations avec nos
gouvernements et fait en sorte
que nous soyons entendus comme
il nous y échoit.

*Eric Bouchard
IGA Bouchard, Sherbrooke*



Commandez gratuitement dès maintenant votre trousse d'information en téléphonant
au 514.982.0104 ou 1.800.363.3923 ou www.info@adaq.qc.ca

Formulaire d'adhésion

Adhérez dès aujourd'hui par télécopieur **514 849-3021**
ou en ligne au www.adaq.qc.ca

À la réception de ce formulaire,
un représentant de l'A.D.A. vous contactera.

Échelle des cotisations

	Cotisation annuelle	Cotisation biannuelle
☐ Dépanneur	250 \$ + taxes	125 \$ + taxes
☐ Magasin spécialisé	250 \$ + taxes	125 \$ + taxes
☐ Épicerie (moins de 6000 pi ²)	400 \$ + taxes	200 \$ + taxes
☐ Épicerie (plus de 6000 pi ²)	550 \$ + taxes	275 \$ + taxes

Raison sociale

Adresse

Ville

Code postal

Courriel

Téléphone

Télécopieur

Nom du (des) propriétaire(s)

Nom du (des) propriétaire(s)

Autre contact (facultatif)

Titre

Nombre d'employés (Temps plein)

(Temps partiel)

Surface de vente (pieds carrés)

Chiffre d'affaires

Distributeur

Bannière

N° de magasin

Je désire acquitter mon adhésion de la façon suivante :

- ☐ Chèque ci-joint ☐ Facturez-moi
☐ Versements bisannuels via mon distributeur
☐ Visa ☐ Master card

nom du détenteur _____

no. de carte _____ date d'expiration _____

Je soussigné, autorise par la présente

Nom du distributeur

Facturez à mon compte la somme de \$ _____

Ce montant représentant ma cotisation à l'Association
des détaillants en alimentation du Québec.

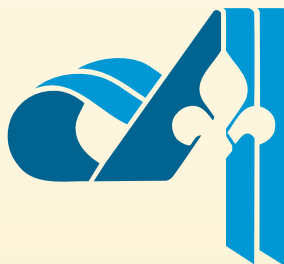
Signé, ce _____ jour de _____ 20____

Signature(s) du (des) propriétaire(s)

Signature(s) du (des) propriétaire(s)

Adhésion en ligne!

www.adaq.qc.ca



ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS EN ALIMENTATION DU QUÉBEC

Place du Parc, 300 Léo-Pariseau,
bureau 1100 Montréal (Québec) H2X 4C1
Téléphone : (514) 982-0104 ou 1 800 363-3923
Télécopie : (514) 849-3021
Courriel : info@adaq.qc.ca

www.adaq.qc.ca

48^eTOURNOI DE
GOLF ANNUEL
DE L'A.D.A.Club de Golf **ELM RIDGE** de l'Ile BizardUne **CHANCE
UNIQUE**

de jouer sur un des plus beaux
parcours de championnat au Canada

C'est avec enthousiasme que
l'A.D.A. vous invite au **prestigieux**
Club de golf ELM RIDGE.

Fondé en 1924 le Club de golf
ELM RIDGE est devenu au
fil des ans l'un des clubs les
plus **renommés** au Canada.

ENDROIT

Club de golf Elm Ridge
851 Chemin Cherrier, Ile Bizard

HORAIRE

BRUNCH : 08H30
DÉPART : 10h00 (*formule Shotgun, Vegas à 4 joueurs*)
COCKTAIL : 17H00
SOUPER : 18H00

COÛT**FOURSOME : 1 275 \$** (plus taxes)

comprend : 4 droits de golf et voiturettes,
4 brunchs, cocktails et 4 soupers

JOUEUR INDIVIDUEL : 375 \$ (plus taxes)

comprend : droit de golf et voiturette, brunch,
cocktail et souper

DÉTAILLANT MEMBRE A.D.A. : 250 \$ (plus taxes)

comprend : droit de golf et voiturette, brunch,
cocktail et souper

SOUPER : 150 \$ (plus taxes)

comprend : cocktail et souper

Formulaire d'inscription

Compagnie

Adresse

Représentant : Nom

Courriel

Tél.

Quatuor (fournisseur)	x 1 275 \$ =	
Joueur individuel (fournisseur)	x 375 \$ =	
Détaillant Membre A.D.A.	x 250 \$ =	
Souper	x 150 \$ =	

Sous-total

TPS (# R124888769) 5,00%

TVQ (# 1000569344) 8,50%

Montant total à payer

Télec.

Noms des joueurs QUATUOR 1 (fournisseur)

1	
2	
3	
4	

Noms des joueurs QUATUOR 2 (fournisseur)

1	
2	
3	
4	

Facturez-moi (cocher ici) ☐ ou Libeller le chèque à **A.D.A.** et poster à :

Association des détaillants en alimentation du Québec
300, Léo-Pariseau # 1100, Place du Parc, Montréal (Québec) H2X 4C1

Pour réserver, veuillez remplir ce formulaire et le retourner **par télécopieur au 514.849.3021**.

Les frais d'inscription doivent être acquittés avant le 16 mai 2011. Aucun remboursement après cette date.

Pour plus d'information: Louise Gravel 514-982-0104 poste 231 ou lgravel@adaq.qc.ca



SIAL & SET CANADA

11, 12 & 13
MAI 2011

Metro Convention Centre, Toronto

*Yours to
discover*!*

* À vous de découvrir !

SIAL 2011
Canada
— Toronto —
sialcanada.com

set 2011
Canada
— Toronto —
setcanada.com



» TORONTO

RÉSERVEZ VOS DATES
DÈS MAINTENANT

Un événement
comeXposium

La Fondation Tirelire annonce un partenariat de **30 000 \$** avec La Tablée des Chefs

La Fondation Tirelire est fière d'annoncer son partenariat avec l'organisme de bienfaisance La Tablée des Chefs. Au cours de l'année 2011, la Fondation Tirelire leur remettra 30 000 \$ pour les aider dans plusieurs projets comme la Semaine des écoles hôtelières du Québec, les Camps culinaires Taillevent, les Ateliers du Frère Toc et bien d'autres.

Pour le lancement de ce partenariat, les deux organismes ont réalisé un repas à base de porc pour les plus démunis au goût de celui qui sera fait lors de la Semaine des écoles hôtelières du Québec. Plusieurs personnes ont enfilé leur tablier et ont mis la main à la pâte. Certains chefs impliqués auprès de l'organisme, dont Patrice Demers, Arnaud Paquet et Francis Vallée, étaient présents pour appuyer cette activité. L'association entre la Fondation Tirelire et la Tablée des chefs fera sourire les banques alimentaires du Québec toute l'année.



Sur la photo apparaît monsieur Jean-François Archambault, directeur général de la Tablée des Chefs accompagné d'employés et de bénévoles, monsieur Richard Vigneault, d'Olymel ainsi que Jean-Paul Roulin et Alain Thibaudeau, respectivement président et directeur général de la Fondation Tirelire.



M. Joël Martin, producteur de porcs de la région de Saint-Jean Valleyfield, qui prépare le ragoût de boulettes pour les plus démunis.



Une troisième édition remplie de saveurs

Venez dégourdir vos papilles lors du Salon des vins et tentations du terroir de la Fondation Tirelire qui aura lieu le jeudi 14 avril prochain de 17 h à 21 h à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe. Cette soirée, où les dégustations seront à la fois succulentes et variées, s'annonce exceptionnelle. Vous pourrez y créer de nouveaux liens, remercier vos clients, vos employés, vos amis ou tout simplement vous régaler et faire de nouvelles découvertes gastronomiques.

Cette année, nous vous offrons un forfait gratuit lorsque vous achetez cinq forfaits en prévente avant le 18 février 2011. Ainsi, plus de gens pourront participer à cette soirée qui promet d'être haute en saveurs.

Tous les fonds amassés durant cette soirée seront remis à des organismes qui soulagent la faim au Québec.

Pour soutenir cette cause tout en faisant délirer vos papilles, ou pour commanditer l'événement, vous n'avez qu'à remplir les formulaires disponibles dans la section *Soulager la faim* de notre site Internet au www.fondationtirelire.com

Au plaisir de lever notre verre avec vous!

Le président,

Jean-Paul Roulin

Fondation
Tirelire

Les producteurs de porcs du Québec
aident les organismes à soulager la faim



**OSEZ
L'AVENIR!**

Le 55^e congrès de l'A.D.A. s'est déroulé les 12, 13 et 14 novembre dernier, au Reine Elizabeth de Montréal. Près de 300 d'entre vous ont activement participé aux différentes activités et conférences. Entre des moments de réflexion, de partage de connaissances et quelques notes d'humour, nous avons tous ensemble fait un bond en avant. Petit tour d'horizon d'un Congrès des plus réussis.



Une soirée d'ouverture haute en couleurs! Le spectacle de l'humoriste Marc Dupré a donné le ton de la fin de semaine en chauffant l'atmosphère. Le président du Conseil d'administration, Christian Jasmin, s'est gentiment prêté au jeu en acceptant d'imiter le célèbre Gerry Boulet, sans oublier bien sûr de lancer un « Merci! » bien senti aux spectateurs!

L'humoriste Marc Dupré a mis au défi notre président Christian Jasmin. Les voici en pleine action!

Le président du Conseil d'administration, Christian Jasmin, a vu son mandat renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle de l'A.D.A., qui s'est tenue le samedi 13 novembre. Les membres du Conseil ont réitéré leur confiance et leur enthousiasme envers le travail accompli par monsieur Jasmin. La vice-présidence du CA sera assumée par Daniel Choquette (comité vérification) et Dominic Arsenault (président du comité des régionales), tandis qu'André Forget (président du comité petites surfaces) conservera ses fonctions de secrétaire. Martin Racicot (comité vérification) occupera quant à lui le poste de trésorier.

De nombreux administrateurs ont également renouvelé leur mandat. L'équipe 2010-2011 sera ainsi constituée de Caroline Bouchard, Jonathan Champagne, Michel Dépatie, Jacques Falardeau, Yan Gladu, Ginette Reid, Mario Sauvé et Florent Gravel. L'A.D.A. tient à adresser ses plus sincères remerciements à Bruno Vincent (Métro) et à Mario St-Denis (IGA) qui ont quitté le conseil d'administration après plusieurs années de précieuse collaboration. Merci Bruno! Merci Mario!



Les membres du CA lors de l'Assemblée générale annuelle. De gauche à droite – rangée de derrière : Michel Dépatie (Métro), Mario Sauvé (Dépanneur du Coin), Martin Racicot (Métro), André Forget (Beau-Soir), Florent Gravel (A.D.A.). De gauche à droite – rangée de devant : Christian Jasmin (IGA), Ginette Reid (IGA), Caroline Bouchard (AXEP et Provigo), Daniel Choquette (Provigo) et Dominic Arsenault (IGA). - Absents de cette photo : Jonathan Champagne (IGA), Jacques Falardeau (Super Sagamie) et Yan Gladu (IGA).



Le Comité de la section des membres-fournisseurs (SMF) a tenu sa première assemblée annuelle dans l'après-midi du samedi 13 novembre. Toujours dans le but de rapprocher le marchand de son fournisseur et de favoriser la confiance et la synergie entre ces deux parties, la section des membres fournisseurs s'attaquera dans les prochains mois à trois enjeux prioritaires: la gestion de produits périmés, la problématique du transport et l'éthique dans les relations d'affaires. Ces thèmes ont d'ailleurs fait l'objet d'une table ronde lors de cette même journée de travail.

Allocution de Daniel Fradette (Pepsi), président du Comité de direction des membres-fournisseurs de l'A.D.A.



Laurence Zert, directrice générale du Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation – CSMOCA lors de sa conférence « Osez l'avenir, pensez main-d'œuvre! ».

Le motivateur Guy Bourgeois est venu rappeler aux détaillants que l'optimisme est une arme tout aussi indispensable que le calcul du risque pour les gens d'affaires. Quand plus rien ne va, rien ne sert de s'apitoyer sur son sort, mieux vaut se dire que « Ça pourrait être pire! »



Guy Bourgeois, motivateur et auteur des livres « Ça pourrait être pire », « Comment vendre sa salade » et « L'Étincelle de génie ».

Une main de fer dans un gant de velours, l'expression bien connue sied tout à fait au témoignage que Annick Gazeille, ancienne présidente de l'A.D.A. et propriétaire de trois magasins IGA est venue nous livrer. Annick est une businesswoman avisée et elle connaît l'importance de la crédibilité dans les relations d'affaires. Son allocution nous a aussi rappelé combien il est important de construire des partenariats forts, où la communication occupe une place prépondérante.

Le CSMOCA est une mine d'or pour les détaillants qui souhaitent se doter d'outils en termes de ressources humaines. Qu'il s'agisse de formations à la carte, de formations en ligne ou de programmes d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), le CSMOCA répond à vos besoins. Lors de sa conférence, Mme Zert a traité de problématiques précises qui touchent quotidiennement les propriétaires de l'alimentation : départs à la retraite, pénurie de main d'œuvre annoncée, problèmes de rétention, raffinement des besoins des consommateurs, insuffisance de qualifications... La directrice générale a visé juste devant un auditoire des plus attentifs!



L'A.D.A. et le CFG ont plusieurs préoccupations en commun au-delà des dossiers politiques, notamment en ce qui concerne les relations d'affaires avec nos partenaires, l'implication des détaillants dans leur communauté, la concurrence, l'innovation, etc. François Bouchard est venu raconter comment nos collègues des autres provinces développent des stratégies afin de se démarquer de leurs concurrents. M. Bouchard a pavé la voie pour un partenariat des plus enrichissants! Le congrès a d'ailleurs été l'occasion pour le CFG et l'A.D.A. de créer un comité conjoint qui se réunira deux fois par année et ce, dès 2011.

François Bouchard, président sortant du Conseil d'administration de la Fédération canadienne des épiciers indépendants (CFIG) est venu partager les idées novatrices des épiciers indépendants du reste du Canada avec les membres de l'A.D.A.

Le professeur Dufour en connaît long sur les nouvelles tendances en termes de commerce d'alimentation au détail. De quoi sera fait l'avenir des membres de l'A.D.A.? Comment s'adapter à une clientèle qui en demande toujours plus et qui est de mieux en mieux informée? Le professeur Dufour nous a proposé diverses pistes de solution afin d'améliorer l'expérience d'achat des clients. Une intervention riche qui nous a amenés à réfléchir ensemble à nos propres pratiques!

Un habitué des Congrès de l'A.D.A., à chaque fois très apprécié des participants pour sa pertinence et son originalité, monsieur Jean-Claude Dufour, Ph.D, professeur au département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation de l'Université Laval.



Christian Jasmin, président du Conseil d'administration de l'A.D.A., en compagnie de Ginette Desjardins, adjointe au pdg et Florent Gravel, président-directeur général de l'A.D.A.



Qui ne connaît pas Ginette? Notre précieuse gardienne de la mémoire de l'A.D.A. a célébré ses 20 ans de service au sein de l'Association le 5 novembre 2010. Rigoureuse dans son travail, chaleureuse envers ses collègues, Ginette est, comme chacun le sait, une véritable perle dont on ne pourrait plus se passer. La permanence de l'A.D.A. a tenu à souligner l'évènement lors du Congrès 2010. Encore une fois Ginette, merci d'être parmi nous!





Mme Fortin a assuré le soutien de son ministère envers les membres de l'A.D.A. Elle a tenu à revenir sur les consultations qu'a menées son ministère à la fin de l'été, dans le but d'optimiser l'accès aux tablettes des produits locaux et d'augmenter la part de marché des aliments du Québec sur les tablettes des grandes chaînes, une priorité tant pour le ministre Lessard que le regretté ministre Béchard. Madame Fortin a rappelé que les détaillants en alimentation sont des partenaires privilégiés du MAPAQ, et qu'elle compte nous assister dans nos démarches pour améliorer le sort des détaillants propriétaires. Avec les conditions difficiles dans lesquelles nos détaillants évoluent depuis les dernières années, on peut dire que madame Fortin, femme de vision et de dynamisme, est pour nous tous un véritable rayon de soleil!

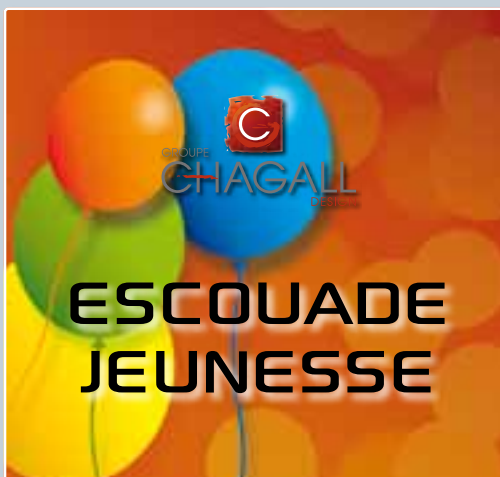
Madame Dominique Fortin, sous-ministre associée au MAPAQ et directrice-générale de TRANSAQ, nous a fait l'honneur de sa présence lors de la soirée du Temple de la Renommée 2010.



Aliments du Québec a gracieusement remis un magnifique panier cadeau à chacune des tables de convives. Sur la photo, la directrice générale d'Aliments du Québec, Marie Beaudry, remet un panier d'aliments du Québec à la congressiste Angie Ng (SAQ Alimentation).



Daniel Fradette (président du comité des membres fournisseurs), Florent Gravel (président-directeur général), Ron Fournier, Daniel Choquette (vice-président du conseil d'administration) et Christian Jasmin (président du conseil d'administration). Histoire de clore notre fin de semaine de travail sur une note d'humour, l'animateur de l'émission de radio « Bonsoir les sportifs! » et ex-arbitre de la Ligue nationale de hockey, Ron Fournier, est venu nous raconter des anecdotes cocasses sur sa carrière, nous permettant de jeter un coup d'œil dans les coulisses de l'univers du hockey professionnel, qui en fascine plus d'un!



Films, jeux vidéo, baignade, maquillage, bricolage, journée d'activités au Fun Tropolis – centre de divertissement pour jeunes – la liste des activités organisées par l'escouade jeunesse Chagall était des plus étonnantes! L'équipe d'animation a fait un travail exceptionnel, permettant aux enfants de s'amuser et bien sûr... à leurs parents de profiter sans souci du 55^e Congrès!

TEMPLE DE LA RENOMMÉE



Lors de la cérémonie de remise au Fairmont Reine Elizabeth de Montréal, qui s'est tenue le samedi 13 novembre 2010, l'Association des détaillants en alimentation du Québec (A.D.A.) a intronisé au Temple de la renommée A.D.A. messieurs Jean-Paul Blackburn, propriétaire d'Alimentation Jean-Paul Blackburn à Laterrière, Saguenay, Robert Denis, propriétaire d'Alimentation R. Denis Inc. à Laval, Roland Ferland, ancien propriétaire aujourd'hui à la retraite du Métro Ferland à Québec et Pasquale Toppetta, propriétaire de trois supermarchés IGA à Montréal.

Les lauréats du Temple de la renommée A.D.A. sont sélectionnés par consensus, par leurs pairs, pour leur sens aigu des affaires, leur sens de l'innovation et leurs standards de qualité supérieurs. Ce sont des marchands qui ont marqué leur industrie et qui, grâce à leur vision et leur acharnement, permettent au Québec de demeurer l'un des endroits du monde où le panier d'épicerie est varié, abondant et abordable à l'année longue. Félicitations aux quatre lauréats de la part de toute l'équipe de l'A.D.A.!



Florent Gravel, président-directeur général de l'A.D.A., Mario Drapeau, directeur de district pour la bannière Axep Intermarché, Caroline Bouchard, présidente régionale de l'A.D.A. pour la région du Saguenay/Lac-St-Jean, Johanne Desmeules, épouse de M. Blackburn, Jean-Paul Blackburn, lauréat du Temple de la renommée 2010, André Forget, président du Comité petites surfaces de l'A.D.A., Michel Laforge, directeur de district pour la bannière Axep Intermarché et Christian Jasmin, président du conseil d'administration de l'A.D.A.

Celui qui a redonné vie, en 1998, à l'ancien magasin général du 6302 rue Notre-Dame, a été reconnu par ses pairs pour son travail acharné. La qualité du service à la clientèle, la courtoisie et la chaleur humaine de M. Blackburn sont cités en exemple par sa clientèle. Malgré un détour par la mécanique automobile, alors qu'il était âgé de 18 ans, le lauréat s'est rapidement rendu compte que son bonheur se trouvait dans le commerce de l'alimentation au détail. Lui qui provenait d'une famille de marchands, dont on disait des enfants qu'ils étaient « nés sur des tablettes », perpétue aujourd'hui la tradition. En effet, son fils Sébastien, boucher de formation, s'apprête à prendre la relève d'ici les prochaines années.



Au centre de la photo, Dominique Fortin, sous-ministre associée au MAPAQ et directrice de TRANSAQ, Christian Jasmin, président du conseil d'administration de l'A.D.A., Florent Gravel, président-directeur général de l'A.D.A., Daniel Choquette, vice-président du conseil d'administration de l'A.D.A., Robert Denis, lauréat du Temple de la renommée 2010, Carole Beaudoin, épouse de M. Denis. M. Denis et Mme Beaudoin sont entourés de leurs six enfants, oui six! Charles, Constance, Victor, Alice, Marguerite et Odile!

Qui dit « Robert Denis » dit « gestion participative ». Pour lui, la clé du succès se trouve dans la qualité de vie au travail. En 1986, M. Denis et son épouse deviennent propriétaires d'Alimentation R. Denis Inc. à Laval. Ce nouveau défi s'avérera des plus ardues pour le jeune couple, et sans ses convictions profondes, M. Denis admet qu'il aurait tout perdu. Aujourd'hui, les employés gèrent leur département un peu comme s'il s'agissait de leur propre entreprise et reçoivent un bulletin hebdomadaire les informant des ventes, analyses et prévisions pour chaque département. L'essentiel pour M. Denis, est que les membres de son équipe travaillent ensemble pour la recherche de l'excellence. Et il a réussi.



Christian Jasmin, président du conseil d'administration de l'A.D.A., Jacques Richard, directeur développement des bannières pour l'Est du Québec de Métro, Marc Breton de Métro, Dominique Fortin, sous-ministre associée au MAPAQ et directrice de TRANSAQ, Claudia Ferland, fille de Serge Ferland, Roland Ferland, lauréat du Temple de la renommée 2010, Thérèse Martel, conjointe de M. Ferland, Brigitte Bélanger, conjointe de Serge Ferland, Serge Ferland, fils de M. Ferland et Florent Gravel, président-directeur général de l'A.D.A.

C'est un homme de terrain, un vrai. Roland Ferland cumule de 44 ans d'expérience dans le commerce de l'alimentation au détail. Dès l'âge de 18 ans, il s'engage à temps complet avec son père. Lorsque ce dernier décide de prendre sa retraite, c'est le fils qui prend la relève. Travailleur acharné, c'est avec hésitation qu'il prend sa retraite, à 62 ans. Son fils Serge, qui a repris les affaires, se rend vite compte que son père s'ennuie dans ses souliers de retraité, et le rappelle auprès de lui au Métro Ferland. Aujourd'hui, à 83 ans, M. Ferland regarde avec satisfaction ses enfants et petits-enfants qui ont suivi ses traces dans le secteur de l'alimentation. Pas étonnant qu'il leur ait communiqué sa passion.



Jasmin, président du conseil d'administration de l'A.D.A., Charles Toupin directeur principal exploitation de détails bannières Bonichoux et secteur Multi-Surfaces, Dominique Fortin, sous-ministre associée au MAPAQ et directrice de TRANSAQ, Denis Gingras, vice-président exploitation de détail bannières IGA et « Les Marchés Tradition », Gisèle Hénault, épouse de M. Toppetta, Pasquale Toppetta, lauréat du Temple de la renommée 2010, Patrick, Éric et Jason, les trois fils de M. Toppetta, Pierre Sévigny, vice-président principal exploitation développement détail et Florent Gravel, président-directeur général de l'A.D.A.

Lorsque Pasquale Toppetta — alias Pat — débarque au port de New York avec sa mère et ses deux frères, il n'a que onze ans. Le jeune homme commence sa carrière dans l'alimentation comme emballer chez Steinberg. Après un bref détour par la mécanique automobile, Pat et son épouse achètent un premier commerce à Pointe-St-Charles. La suite des événements ne sera qu'une série de succès. En 1997, la famille Toppetta acquiert un second magasin dans St-Henri. Deux des trois fils sont maintenant impliqués dans le projet familial, tandis qu'un troisième a choisi le droit. À 64 ans, M. Toppetta et sa famille travaillent à l'ouverture d'un troisième magasin à Dorval. Au grand bonheur de sa clientèle, Pat affirme ne pas connaître le mot « retraite ».

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011

Élu le 13 novembre dernier lors de l'assemblée annuelle de l'A.D.A.

Conseil d'administration 10.11

Président



CHRISTIAN JASMIN

MARCHÉ AU CHALET
(1978) inc. (IGA)
Sainte-Adèle
Laurentides

Vice-président



DANIEL CHOQUETTE

MARCHÉ D. CHOQUETTE
ET FILS (PROVIGO)
Marieville
Montréal

Vice-président



DOMINIC ARSENAULT

IGA COATCOOK inc.
Coaticook
Estrie

Trésorier



MARTIN RACICOT

SUPERMARCHÉ LUSSIER
(METRO)
Waterloo
Estrie

Secrétaire



ANDRÉ FORGET

DÉPANNEUR FORGET
(BEAU-SOIR)
Montréal
Montréal



**JONATHAN
CHAMPAGNE**

IGA G. CHAMPAGNE
ET FILS
Verdun
Montréal



CAROLINE BOUCHARD

MARCHÉ CENTRE-VILLE
(AXEP+ et PROVIGO)
Chicoutimi
Saguenay-Lac-St-Jean



MICHEL DÉPATIE

MARCHÉ DÉPATIE INC.
Laval
Laval/Laurentides



JACQUES FALARDEAU

LE GROUPE SAGA inc.
(SUPER SAGAMIE)
Chicoutimi
Saguenay-Lac-St-Jean



YAN GLADU

IGA EXTRA GLADU
St-Jean-sur-Richelieu
Montréal



GINETTE REID

MARCHÉ REID &
GADOUA (IGA)
Beauharnois
Montréal



MARIO SAUVÉ

ULTRAMAR LTÉE
(DÉPANNEUR DU COIN)
Montréal
Tout le Québec



FLORENT GRAVEL

Président-directeur général



Association
des détaillants
en alimentation
du Québec

Surveillez vos cartes-cadeaux!



Les cartes-cadeaux seraient de plus en plus prisées par les fraudeurs canadiens, et de véritables réseaux de vols seraient en opération un peu partout. Au total, selon la chaîne Argent, la valeur des cartes clonées ou revendues pourraient même atteindre 222 millions \$ cette année au pays.

Claude Sarrazin, président de la firme de sécurité Sirco, explique que les cartes-cadeaux sont populaires auprès des fraudeurs spécialisés dans le clonage de cartes de crédit. « Ils utilisent les cartes clonées ou volées pour acheter des cartes-cadeaux », explique-t-il. Ensuite, les malfaiteurs se débarrassent des cartes de crédits et se ruent dans les boutiques et magasins pour dépenser les cartes-cadeaux. Il est alors très difficile de remonter la filière jusqu'à l'origine. Parfois, les cartes-cadeaux sont simplement revendues à rabais sur des sites comme LesPAC ou eBay.

D'autres fraudeurs préféreraient frauder les cartes-cadeaux à même les présentoirs en magasin. Ils se présenteraient chez des détaillants pour copier le code barre de différentes cartes cadeau afin de le reproduire sur une autre carte. « Les fraudeurs utilisent un petit lecteur portatif », raconte Messaoud Abda, professeur de Criminalité financière à l'Université de Sherbrooke. L'opération se réalise assez facilement puisque les cartes sont souvent offertes en vente libre dans un présentoir ou à proximité d'un comptoir caisse. Des fraudeurs pourraient même compter sur la complicité d'employés chez certains détaillants.

Les fraudes de cartes-cadeaux ont connu une croissance significative depuis quelques années car elles sont de plus en plus populaires auprès des consommateurs. « Plus les détaillants vendent de cartes, plus il y a de fraudes », a relevé Claude Sarrazin. Selon l'Université de Sherbrooke, les ventes de cartes-cadeaux vont se chiffrer à 6 milliards \$ cette année au Canada alors qu'elles vont atteindre 90 milliards \$ aux États-Unis et 330 milliards \$ dans le monde.

A.D.A. avec la chaîne Argent

Info-Crime

Info-Crime Québec à l'ère de l'Internet

Au cours de l'année 2010, Info-Crime Québec a développé son nouveau site Internet. Une section « personne recherchée et disparue » a été mise à la disposition des organisations policières au Québec.

Mais le grand changement pour la population en général est la mise en ligne de fiches de signalement *spécifiques à chaque genre de crime*. Ces fiches permettront au public de signaler des crimes avec plus de précision, car ils n'auront qu'à remplir les champs pour chaque genre de crime. Les informations transmises aux organismes chargés de l'application des lois seront donc plus précises, ce qui amènera par le fait même, un plus haut taux de solution.

Ces applications s'avéreront utiles également pour signaler le vol à l'étalage et le vol interne. Ces délits, qui engendrent des pertes énormes pour les commerçants, sont peu signalés à la police étant donné la complexité du traitement de la plainte ou de la peur de représailles en milieu de travail pour les employés honnêtes.

La décision d'afficher dans vos commerces les informations sur les services d'Info-Crime Québec s'avérera une forme de prévention et de dissuasion pour d'autres.

Ces informations, tout comme celles recueillies par la ligne téléphonique **1-800-711-1800** demeureront anonymes. Les fiches de signalement sont disponibles au www.infocrime.org dans la section « signalement en ligne ».



Info-Crime Québec est un organisme à but non lucratif, composé de citoyens et citoyennes bénévoles dont les objectifs sont d'éveiller leur conscience sociale, de les sensibiliser à leurs responsabilités civiques et d'aider les policiers dans leurs efforts pour protéger la société contre le crime.

Nous tenons à remercier l'A.D.A. pour son partenariat et sa précieuse collaboration auprès d'Info-Crime Québec.

Richard Bourdon
Responsable des communications
Info-Crime Québec

Les prix du lait de consommation

Régie
des marchés agricoles
et alimentaires

Québec

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est un organisme de régulation économique qui réglemente le prix du lait de consommation au Québec. À compter du **31 janvier 2011**, conformément à sa décision 9558 du 20 décembre 2010, les nouveaux prix maximums qu'un détaillant pourra exiger pour le lait de consommation régulier entreront en vigueur. Il en est de même pour les prix maximums à être payés par le détaillant aux fins de revente à un consommateur. Le texte du règlement est reproduit au bas de cet avis.

Les prix du lait de consommation varient en fonction du taux de matière grasse, de la région dans laquelle le lait est vendu et selon qu'il est vendu en magasin ou livré à domicile.

Pour toute information à propos de ce règlement, vous pouvez contacter la Régie aux coordonnées suivantes :

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
201, boulevard Crémazie Est, 5^e étage, Montréal (Québec) H2M 1L3
Téléphone : 514-873-4024, Télécopieur : 514-873-3984
Courrier électronique : rmaa@rmaa.gouv.qc.ca
Site internet : www.rmaa.gouv.qc.ca

Règlement sur les prix du lait de consommation

1. Le prix du lait est fixé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, conformément au présent règlement.

Pour les fins du présent règlement, le mot « lait » signifie le lait de vache pasteurisé, écrémé ou partiellement écrémé.

2. Les prix du lait sont fixés sur le territoire du Québec selon les régions ci-décrites :

région I : le territoire du Québec à l'exception des territoires de la Municipalité de Rapides-des-Joachims et de la municipalité régionale de comté de Minganie, des territoires situés au nord du 50^e parallèle et des territoires des régions II et III;

région II : le territoire couvrant :

- les municipalités régionales de comté d'Abitibi, Abitibi-Ouest, Témiscamingue, Rouyn-Noranda et Vallée-de-l'Or;
- les villes de Lebel-sur-Quévillon et de Matagami;
- les municipalités régionales de comté de Bonaventure, Le Rocher-Percé, La Côte-de-Gaspé, La Haute-Gaspésie et Avignon;
- les municipalités régionales de comté de La Haute-Côte-Nord, Manicouagan et Sept-Rivières;
- la Ville de Chibougamau ainsi que les municipalités situées à moins de 80 km de cette dernière;

région III : le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

3. Les prix du lait vendu à un consommateur ne peuvent être inférieurs ni supérieurs à ceux apparaissant à l'Annexe A pour les régions qui y sont indiquées.

- 3.1. Les prix du lait vendu à un détaillant ou à un distributeur-vendeur qui le revend directement à un consommateur ne peuvent être supérieurs aux prix minimums indiqués à l'Annexe A pour les régions qui y sont mentionnées.

4. La limite supérieure des prix apparaissant à l'Annexe A et celle prévue à l'article 3.1 ne s'appliquent pas au lait traité selon le procédé de l'ultra haute température (UHT), au lait certifié biologique, au lait Cacher ni au lait à valeur ajoutée.

Est considéré comme du lait à valeur ajoutée, le lait qui a subi une microfiltration ou une multicentrifugation ou qui présente des caractéristiques particulières quant à sa durée de conservation, à sa valeur nutritive ou à sa présentation dans un contenant fabriqué de matériaux distincts et qui entraînent des coûts supérieurs à ceux du lait de consommation régulier.

5. (Omis).

6. (Omis).

ANNEXE A

(a. 3, 3.1 et 4)

		PRIX AU DÉTAIL		PRIX À DOMICILE	
% MATIÈRE GRASSE	CONTENANT	MINIMUM	MAXIMUM ¹	MINIMUM	MAXIMUM ¹
RÉGION I					
3,25 %	1 litre	1,60 \$	1,75 \$	1,68 \$	1,83 \$
	1,5 litre	2,40 \$	2,63 \$	2,50 \$	2,73 \$
	2 litres	3,16 \$	3,46 \$	3,27 \$	3,57 \$
	4 litres	6,07 \$	6,67 \$	6,29 \$	6,89 \$
2,00 %	1 litre	1,54 \$	1,69 \$	1,62 \$	1,77 \$
	1,5 litre	2,30 \$	2,53 \$	2,40 \$	2,63 \$
	2 litres	3,03 \$	3,33 \$	3,14 \$	3,44 \$
	4 litres	5,81 \$	6,41 \$	6,03 \$	6,63 \$
1,00 %	1 litre	1,47 \$	1,62 \$	1,55 \$	1,70 \$
	1,5 litre	2,19 \$	2,42 \$	2,29 \$	2,52 \$
	2 litres	2,89 \$	3,19 \$	3,00 \$	3,30 \$
	4 litres	5,54 \$	6,14 \$	5,76 \$	6,36 \$
0,00 %	1 litre	1,41 \$	1,56 \$	1,49 \$	1,64 \$
	1,5 litre	2,11 \$	2,34 \$	2,21 \$	2,44 \$
	2 litres	2,78 \$	3,08 \$	2,89 \$	3,19 \$
	4 litres	5,32 \$	5,92 \$	5,54 \$	6,14 \$
RÉGION II					
3,25 %	1 litre	1,66 \$	1,81 \$	1,74 \$	1,89 \$
	1,5 litre	2,49 \$	2,72 \$	2,59 \$	2,82 \$
	2 litres	3,28 \$	3,58 \$	3,39 \$	3,69 \$
	4 litres	6,27 \$	6,87 \$	6,49 \$	7,09 \$
2,00 %	1 litre	1,60 \$	1,75 \$	1,68 \$	1,83 \$
	1,5 litre	2,39 \$	2,62 \$	2,49 \$	2,72 \$
	2 litres	3,15 \$	3,45 \$	3,26 \$	3,56 \$
	4 litres	6,01 \$	6,61 \$	6,23 \$	6,83 \$
1,00 %	1 litre	1,53 \$	1,68 \$	1,61 \$	1,76 \$
	1,5 litre	2,28 \$	2,51 \$	2,38 \$	2,61 \$
	2 litres	3,01 \$	3,31 \$	3,12 \$	3,42 \$
	4 litres	5,74 \$	6,34 \$	5,96 \$	6,56 \$
0,00 %	1 litre	1,47 \$	1,62 \$	1,55 \$	1,70 \$
	1,5 litre	2,20 \$	2,43 \$	2,30 \$	2,53 \$
	2 litres	2,90 \$	3,20 \$	3,01 \$	3,31 \$
	4 litres	5,52 \$	6,12 \$	5,74 \$	6,34 \$
RÉGION III					
3,25 %	1 litre	1,87 \$	2,02 \$	1,95 \$	2,10 \$
	1,5 litre	2,81 \$	3,04 \$	2,91 \$	3,14 \$
	2 litres	3,69 \$	3,99 \$	3,80 \$	4,10 \$
	4 litres	7,11 \$	7,71 \$	7,33 \$	7,93 \$
2,00 %	1 litre	1,81 \$	1,96 \$	1,89 \$	2,04 \$
	1,5 litre	2,71 \$	2,94 \$	2,81 \$	3,04 \$
	2 litres	3,56 \$	3,86 \$	3,67 \$	3,97 \$
	4 litres	6,85 \$	7,45 \$	7,07 \$	7,67 \$
1,00 %	1 litre	1,74 \$	1,89 \$	1,82 \$	1,97 \$
	1,5 litre	2,60 \$	2,83 \$	2,70 \$	2,93 \$
	2 litres	3,42 \$	3,72 \$	3,53 \$	3,83 \$
	4 litres	6,58 \$	7,18 \$	6,80 \$	7,40 \$
0,00 %	1 litre	1,68 \$	1,83 \$	1,76 \$	1,91 \$
	1,5 litre	2,52 \$	2,75 \$	2,62 \$	2,85 \$
	2 litres	3,31 \$	3,61 \$	3,42 \$	3,72 \$
	4 litres	6,36 \$	6,96 \$	6,58 \$	7,18 \$

¹ Les prix maximums ne s'appliquent pas aux laits « UHT », « biologique » et « à valeur ajoutée ».

Frais transactionnels

4,5 milliards \$. C'est le montant que les commerçants du Canada versent annuellement aux banques et sociétés de crédit en frais de transactions. Pour les détaillants en alimentation membres de l'A.D.A., les coûts de fonctionnement des opérations de crédit ont bondi de 37% entre 2007 et 2009, alors que le pourcentage d'utilisation du mode de paiement par crédit ne s'est accru que de 4% pour la même période. L'A.D.A. a fait de ce dossier une priorité et a multiplié ses interventions. L'A.D.A. réclame du gouvernement qu'une législation stricte protège enfin les commerçants et le pouvoir d'achat des consommateurs des abus commis par l'industrie du crédit.

Juin 2009 – Le Comité sénatorial des Banques et du commerce a déposé le rapport « *Les systèmes de cartes de crédit et de cartes de débits au Canada : transparence, pondération et choix* ». Les recommandations du comité sont en adéquation avec les demandes de l'A.D.A. et concluent à la nécessité de régulariser le système canadien de frais transactionnels. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a proposé aux grands émetteurs de cartes de crédit l'adoption d'un code de bonne conduite volontaire. L'idée a plu au ministre canadien des Finances Jim Flaherty, depuis toujours peu enclin à mettre en place une législation stricte.

Octobre 2009 – La sénatrice libérale Pierrette Ringuette (Nouveau-Brunswick) a présenté deux projets de loi publics au Sénat. Elle espère remédier aux grandes faiblesses des systèmes de paiement par cartes de débit et cartes de crédit.

Novembre 2009 – Le ministre canadien des Finances, Jim Flaherty, a annoncé l'adoption prochaine d'un code volontaire de bonnes pratiques, selon lequel les banques et compagnies de crédit devront adapter leurs pratiques commerciales. L'A.D.A. demeure sceptique quant à l'efficacité de cette mesure non-contraignante et continue de réclamer une réglementation stricte des coûts. À travers la *Coalition québécoise contre la hausse des frais de cartes de crédit et de débit*, l'A.D.A. continue de défendre sa position ferme et dépose un mémoire contenant ses recommandations.

Janvier 2010 – L'A.D.A. et la *Coalition québécoise contre la hausse des frais de transactions par carte de crédit* accompagnés de détaillants de plusieurs secteurs commerciaux ont réaffirmé la nécessité de limiter les hausses de leurs coûts lors de 5 déjeuners de presse tenus dans les villes d'Alma, Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke. Ces rencontres coïncidaient avec la date butoir des consultations du ministre Flaherty sur le code de conduite proposé à l'intention de l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit.

Février 2010 – Bonne nouvelle! Le Bureau de la Concurrence a choisi de ne pas accorder à Interac la permission de changer son statut pour devenir un organisme à but lucratif. Cette décision garantit pour l'instant aux détaillants une stabilité dans les frais liés aux transactions par carte de débit, qui doivent être calculés selon les coûts encourus. **C'est une importante victoire pour l'A.D.A. et son vis-à-vis canadien, le CFGI (Fédération canadienne des épiciers indépendants) qui avaient travaillé dans ce sens depuis les derniers mois.**

Mai 2010 – Sans surprise, le ministre Flaherty a publié son code de bonnes pratiques, que l'industrie du paiement électronique s'est empressée d'adopter. Les quelques mesures de transparence que contient le code satisfont bon nombre des intervenants du secteur, mais pour nous, le code est largement insuffisant. Par exemple, le texte ne prévoit aucune limite quant aux augmentations éventuelles des taux chargés aux marchands. L'entrée en vigueur officielle du Code est prévue pour l'été 2010.

Du même souffle, le ministre des Finances du Canada a annoncé la mise sur pied d'un comité de travail chargé d'examiner le système canadien de paiement électronique. Ce comité doit procéder à des consultations publiques dès l'automne 2010, et rendre ses recommandations au ministre Flaherty un peu plus d'un an plus tard, c'est-à-dire à la fin de 2011. L'A.D.A. a travaillé avec la *Coalition québécoise contre la hausse des frais de cartes de crédit*

et de débit et a préparé un mémoire à cette fin. Les membres du comité sont majoritairement issus du secteur financier, ce qui risque malheureusement d'atténuer la portée des recommandations qui seront émises.

Août 2010 – Le *Code de conduite pour l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit* est officiellement entré en vigueur. Quelques jours plus tard, la RBC a lancé sa carte Visa Remise en Argent, laquelle accorde à ses détenteurs une remise en argent de 4% sur leurs achats en épicerie. Clairement, l'objectif de ce marketing est de transférer le plus grand volume possible de paiements par débit vers le crédit. L'A.D.A. a réagi immédiatement et avec véhémence en écrivant au ministre Flaherty : le code de bonne conduite a déjà montré ses limites.

Octobre 2010 – L'Union des consommateurs tire à son tour la sonnette d'alarme, dénonçant publiquement l'inefficacité du code de bonne pratique. Malgré cette recrudescence de la contestation, les autorités gouvernementales continuent de faire la sourde oreille.

Visa a lancé une carte de débit sur le marché canadien. Dans une lettre, le ministre Flaherty a répondu platoniquement à nos demandes sur les remises ciblées en alimentation. Selon lui, le code permet aux détaillants d'offrir des rabais supplémentaires pour inciter les clients à privilégier certains modes de paiement. Autrement dit, si vous perdez trop d'argent avec une certaine option de crédit, pourquoi ne pas en perdre un peu plus ailleurs!!!

Novembre 2010 – La Commission sénatoriale des Banques et du Commerce a finalement tenu des audiences publiques à la fin du mois, auxquelles l'A.D.A. a participé via la *Coalition québécoise contre la hausse des frais de cartes de crédit et de débit*. Les représentants de la *Coalition* étaient Danielle Chayer de l'Association des hôteliers du Québec (AHQ) et Pierre-Alexandre Blouin de l'A.D.A. Un mémoire a été déposé devant le Sénat, dont la commission concernée devrait rendre un rapport au début de 2011.

Jean-Marc Fournier, ministre de la Justice du Québec mais aussi responsable de la Loi sur la protection du consommateur, questionne lui aussi les programmes de récompenses et leur impact sur les consommateurs québécois. L'A.D.A. a assuré au ministre qu'elle était prête à collaborer avec lui sur le sujet. Voir aussi la section Suivi de dossiers en page 7.

À SUIVRE

Le mercredi 15 décembre, contre toute attente, le Bureau de la concurrence annonce qu'il vient de saisir le Tribunal de la concurrence au sujet des pratiques anticoncurrentielles de Visa et de Mastercard. Cette décision survient au terme d'une enquête sur laquelle le Bureau de la concurrence planchait depuis plus d'un an. L'A.D.A. se réjouit de cette percée majeure et inattendue, mais attend encore un peu avant de faire sauter le champagne... Non seulement les compagnies visées ont les moyens de se défendre, mais les démarches judiciaires pourraient s'étendre sur une année, voire plus en cas d'appel. Plus détails dans le Suivi de dossiers en page 6.

PENDANT CE TEMPS AUX ÉTATS-UNIS...



Juillet 2010 – La loi Dodd-Frank a confié à la Réserve Fédérale le soin de réguler les frais transactionnels imposés par les émetteurs de cartes débit et de crédit. Cet amendement signé par le président Obama stipule que les compagnies de crédit ne pourront plus imposer de frais exorbitants aux détaillants pour l'utilisation de cartes de débit par leurs clients. C'est la Réserve Fédérale – organisme indépendant – qui sera chargée de réguler ces frais, et de s'assurer qu'ils demeurent « raisonnables et proportionnels ».

La loi permet de plus aux détaillants qui le souhaitent d'offrir des réductions ou des rabais à leurs clients qui paient en argent comptant. Dodd-Frank interdit aussi aux grandes banques d'empêcher les commerçants d'encourager leur clientèle à utiliser des moyens de paiement pour lesquels elles n'imposent pas de frais supplémentaires. Le Canada, souvent enclin à suivre son voisin du Sud, suivra-t-il ses traces cette fois-ci? Est-il conscient que les frais transactionnels abusifs mettent en péril des milliers de PME, qui constituent pourtant le cœur du tissu de l'économie nationale?

Octobre 2010 – L'administration Obama en a remis. Cette fois, c'est le ministère de la Justice qui poursuit les Visa, Mastercard et American Express. Il leur est reproché d'imposer aux marchands des commissions démesurées, qui totaliseraient 35 milliards \$ par année, tout en empêchant les détaillants de récompenser les clients qui choisissent des modes de paiement moins onéreux pour eux. Qualifiant cette attitude « d'antitrust », les autorités de la concurrence américaine ont donc déposé une poursuite officielle devant les tribunaux. Une entente hors-cours serait intervenue avec Visa et Mastercard, tandis que les négociations seraient complètement suspendues avec American Express.



ET EN FRANCE...

L'Australie et les États-Unis ne font pas cavaliers seuls dans leur croisade contre les frais bancaires abusifs. Le 20 octobre dernier, l'Assemblée nationale de France a voté un amendement au projet de loi de Finances 2011. Censé encadrer les commissions facturées aux commerçants à chaque fois qu'un consommateur paie par carte bancaire, le texte a cependant été modifié sous la pression du secteur financier, et avec le soutien du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Dans sa première mouture, l'amendement présenté par trois députés de l'UMP (pourtant au pouvoir) aurait exigé la suppression des commissions (frais transactionnels) sur tous les achats inférieurs à 50 euros, sous peine d'une amende équivalente à 1 % du produit net bancaire. Pour les opérations de 50 à 200 euros, les frais facturés auraient été plafonnés à 0,3 %. Sous la pression du gouvernement, deux sous-amendements beaucoup plus souples ont finalement été votés. Ils statuent entre autres que « *Les commissions interbancaires perçues au titre d'une opération de paiement par carte de paiement ne doivent pas s'éloigner de façon abusive des coûts réels supportés par le prestataire de service de paiement qui les facture* ». Les banques devront aussi fournir en début d'année au commerçant un récapitulatif des frais pratiqués.

Reste que le débat autour des frais transactionnels ne cesse de monter en puissance. Les députés à l'origine de l'amendement rendront d'ailleurs un rapport sur la question dans les prochaines semaines. Ils jugent que « *les commissions facturées par les banques* », qui correspondent à des services (garantie de paiement, traitement informatique, etc.) « *sont très éloignées des coûts réels de fonctionnement du système* ». Les taux imposés par les banques françaises, variant entre 0,4 % et 1,8 % satisferaient certainement plusieurs commerçants du Canada qui, de son côté, se contente d'un code volontaire de bonnes pratiques totalement inefficace.

Tabac

CONTREBANDE

La contrebande du tabac semble reculer de façon significative, mais la pression doit être maintenue sans relâche sur les contrebandiers. C'est pourquoi l'A.D.A. privilégie des mesures concrètes et ciblées afin de casser l'impunité des contrebandiers et fumeurs de cigarettes illicites. Des initiatives telles que le programme VITAL sont l'avenue à privilégier.

L'A.D.A. ne peut, aujourd'hui, recommander une baisse drastique des taxes sur le tabac qui serait complètement déconnectée des objectifs de santé publique et de l'opinion des Québécois.

Octobre 2009 – VITAL s'est enfin étendu à St-Jérôme et Montréal, ce que l'A.D.A. réclamait depuis de longs mois! Après le succès remporté dans la région de Laval, il était essentiel de faire profiter d'autres régions de ce modèle de lutte contre la contrebande de tabac. Des enquêteurs sont depuis exclusivement affectés au dossier de la contrebande et partout dans les villes de St-Jérôme et de Montréal, des affiches publicitaires ont été installées dans les autobus et les abribus afin d'inviter la population à rapporter tout acte illégal ou suspect lié au commerce du tabac illicite aux services de police. L'objectif de VITAL est de sensibiliser les clientèles à l'illégalité de faire l'achat de cigarettes de contrebande et de punir les contrebandiers et leurs complices.

Mars 2010 – Le ministre des Finances, Raymond Bachand, a déposé son budget annuel. Il a annoncé un investissement de 2 millions de dollars pour contrer la contrebande de cigarettes, qui a entraîné des pertes de 300 millions \$ en 2008. Des escouades régionales mixtes sont prévues pour la Montérégie et la région de Valleyfield.

Mai 2010 – Vic Toews, le ministre fédéral de la Sécurité publique, a annoncé un investissement de 7 millions de dollars sur 3 ans pour la création d'une unité spéciale de la GRC, afin de lutter contre la contrebande des produits du tabac. La section frontalière entre le Québec et l'Ontario devrait être priorisée par cette nouvelle unité. À ce jour, encore très peu de détails sont disponibles sur le déploiement de cette unité.

Été 2010 – Bon nombre de détaillants situés en zones couvertes par des escouades nous ont rapporté des augmentations de leur chiffre de vente de produits du tabac variant entre 20 et 40 % en 2010 par rapport à 2009.

Septembre 2010 – Les résultats de VITAL à Laval sont toujours aussi probants. Entre les mois d'avril et de juillet 2010 les statistiques font état de 68 personnes accusées et d'une valeur cumulatives des saisies de près de 640 000 \$. Lors d'un point de presse, la Société canadienne du cancer réclame encore plus de mesures locales contre le trafic de tabac illégal et demande donc au gouvernement du Québec d'étendre les projets pilotes VITAL à l'ensemble du territoire québécois. À Québec, sans calquer le modèle VITAL, une escouade mixte dédiée à la lutte contre la contrebande de cigarettes qui avait été mise en place, semble également porter ses fruits. En effet, nous avons consulté nos membres de cette région et ils ont noté une augmentation de leurs ventes des produits du tabac de l'ordre de plus de 20 % depuis les douze derniers mois.

Les signaux de nos membres de plusieurs régions au Québec nous semblaient encourageants puisqu'ils rapportaient des hausses significatives de leurs ventes de tabac. Les principales compagnies de tabac nous ont également confirmé que la tendance semble vouloir s'inverser et que la contrebande du tabac ne représenterait plus 40 %, mais bien 19 % des cigarettes mises en marché au Québec. Ainsi, comme le révélaient nos vérifications sur le terrain, les ventes légales seraient en hausse d'environ 20 % à l'échelle provinciale.

(suite à la page 24)



Tabac



(suite de la page 23)

Il est pour le moins étonnant que certains groupes très bruyants sur la question de la contrebande n'aient, semble-t-il, pas eu connaissance de ces changements pour le moins significatifs sur la rentabilité des commerces de proximité qu'ils sont censés représenter.

Novembre 2010 - Le ministère de la Santé et des Services sociaux étudie la possibilité de réviser la *Loi sur le tabac*. Même si cette loi relève habituellement du ministère du Revenu ou des Finances, le ministre Yves Bolduc souhaite doter les policiers d'une nouvelle arme, soit un registre qui identifierait tous les types de cigarettes. Les contrevenants seraient condamnés à des amendes beaucoup plus élevées, tandis que le permis de conduire de ceux qui transportent du tabac illégal à bord de leur voiture pourrait être révoqué pour une année complète.

L'A.D.A. peut-elle se satisfaire de ces 19 % de contrebande? Il est évident que non, mais il faut néanmoins se réjouir de ces résultats et s'assurer de maintenir en place les conditions qui ont rendu possible cette évolution.

C'est certainement un ensemble de mesures qui peuvent expliquer un tel changement : la plus grande difficulté pour les contrebandiers de s'approvisionner en fournitures de tabac, l'intervention des autorités aux frontières et près des réserves amérindiennes, mais aussi les escouades VITAL de Laval, de Saint-Jérôme et de Montréal ainsi que la conclusion de plusieurs enquêtes d'Accès tabac. C'est la complémentarité de tous ces moyens qui nous permet aujourd'hui de voir un peu de lumière dans le commerce du tabac.

Il ne faut pas s'arrêter là, il faut maintenir la pression sur les réseaux illicites et, comme nous le répétons depuis maintenant deux ans, le gouvernement provincial doit étudier la possibilité d'étendre le programme VITAL aux principaux pôles régionaux qui ne bénéficient toujours pas d'escouades visant la contrebande, soit en priorité Sherbrooke, Trois-Rivières, Gatineau, Québec et Saguenay. Il est également important d'assurer la pérennité des escouades existantes afin de préserver les gains actuels, car on sait très bien que la criminalité trouve toujours le moyen de combler le vide!

Tout comme l'Association des directeurs de police du Québec et la Société canadienne du cancer, nous avons demandé au ministre Bolduc une intervention claire en faveur du programme VITAL.

ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

Cinq ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur le tabac*, le ministère de la Santé a déposé en novembre son rapport de mise en œuvre. Le document révèle que l'interdiction d'étaler des produits du tabac dans les commerces de détail est bien observée. Le taux de conformité pour le refus de vendre du tabac à un mineur atteint le taux respectable de 85 %, ce qui est comparable à la moyenne canadienne. Les détaillants en alimentation ont contribué grandement au succès de ces nouvelles dispositions. Fait intéressant : il ressort également de ce rapport la nécessité d'intervenir plus sévèrement sur la contrebande.

RECOUVREMENT DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ

Juin 2009 - La *Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé liés au tabac* a officiellement été adoptée. Le ministère de la Justice prévoit intenter des poursuites judiciaires à l'endroit des grandes compagnies de tabac.

Automne 2010 - La *Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé liés au tabac* n'a pas engendré d'action concrète. Un an et demi après son adoption, le dossier n'a pas vraiment bougé. Il est toujours entre les mains du Procureur Général du Québec, le ministre Jean-Marc Fournier. Le ministère de la Justice n'est pas en mesure ni d'estimer le montant qui sera réclamé par Québec aux grandes compagnies de tabac, ni d'avancer une date à laquelle la poursuite serait officiellement déposée devant le tribunal.

Début novembre 2010, la Cour supérieure a autorisé les trois fabricants de cigarettes Imperial Tobacco, JTI-MacDonald et Rothmans Benson & Hedges à contester la validité de la *Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés au tabac*. Québec devra donc attendre avant de poursuivre ses démarches car la contestation pourrait se rendre jusqu'en Cour suprême.

INTERDICTION DE PRODUITS : CIGARILLOS

Octobre 2009 - Entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur le tabac*. Il est dorénavant interdit de vendre des cigarillos à l'unité.

Avril 2010 - Les cigarillos ne peuvent plus être vendus dans des emballages de moins de 20 unités.

Juillet 2010 - Les cigarillos aromatisés à la vanille, chocolat, fraises, cerises ou autre sont complètement interdits. Santé Canada exige désormais que tout cigare ou cigarillo aromatisé pèse plus de 1,4 gramme et ne dispose pas de filtre.



Automne 2010 - Des groupes de pression veulent maintenant empêcher l'industrie du tabac d'inventer de nouveaux produits du tabac aromatisés ou la mise en vente de marques existantes dans de nouveaux emballages. Selon eux, les emballages aux allures d'ipod ou de téléphone mobile attireraient les jeunes. Selon l'A.D.A., les fumeurs sont déjà amplement prévenus par les messages et images explicites de maladies liées au tabagisme imprimés sur les paquets. Le nerf de la guerre se situe plutôt dans la lutte continue contre la contrebande qui permet aux jeunes de se procurer des produits du tabac à très faible coût.

Alcool



BOISSONS DE MALT

Mars 2010 – Le règlement sur les dispositions réglementaires sur les boissons alcooliques composées de bière a été publié dans la *Gazette officielle*. Les fabricants disposaient de six mois pour s'y conformer, et cesser de mettre en marché des « mélanges à la bière » dont le taux d'alcool dépasse 11,9 %, ou dont le nom commercial contient des appellations de spiritueux comme *vodka* ou *rhum*. Ce règlement était imposé par le MDEIE malgré la proposition des membres de l'industrie, à l'automne 2009, de s'auto-réglementer. La nouvelle réglementation a créé encore plus de confusion en introduisant la catégorie « mélange à la bière ». Déjà restreints par les nombreuses exclusivités de vente de produits alcoolisés par la SAQ, les épiciers ont perdu la possibilité de se distinguer en proposant de nouveaux produits dans un marché qui semblait prometteur.

Septembre 2010 – Plus aucune mise en marché ne peut être effectuée pour les boissons alcooliques composées de bière dont le taux d'alcool dépasse 11,9 %, ou dont le nom commercial correspond à un spiritueux. La responsabilité d'opérer ces changements incombe aux producteurs, mais les détaillants ont le droit d'écouler les stocks qui ont été achetés avant le 18 septembre 2010.

À SUIVRE

Alors que l'on nous promet une révision réglementaire globale du commerce des alcools depuis plus de 6 ans, on a plutôt pu voir sans aucune ambiguïté le favoritisme envers l'industrie de la distillation. Ce règlement sur les boissons de malt est un nouvel exemple de la courte vue des autorités au détriment des détaillants du réseau alimentaire québécois. Nous souhaitons la bonification de l'offre dans la catégorie des alcools.

Espérons qu'à l'avenir nous pourrions compter sur un gouvernement lui aussi à la recherche d'un système qui encourage l'innovation et le développement du détail alimentaire et de l'industrie brassicole québécoise.

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

Septembre 2010 – Le conseil des ministres a nommé Christine Ellefsen à la présidence de la RACJ. Déjà membre de l'organisation depuis 2005, madame Ellefsen occupait le poste de régisseuse et vice-présidente aux opérations. L'A.D.A. doit la rencontrer sous peu. Nous entendons miser sur un esprit de collaboration avec madame Ellefsen, afin que les dossiers prioritaires, tel que le prix minimum de la bière et de la publicité sur les prix de la bière, ou encore de la révision de la *Loi sur les boissons alcooliques*, puissent cheminer plus positivement que sous l'égide de son prédécesseur, très préoccupé par la révision des Bingos.

À SUIVRE

L'A.D.A. est en faveur d'une révision générale de la *Loi sur les alcools*. Depuis sa première mouture, ce texte de loi a été abrogé maintes et maintes fois et la révision des besoins du marché s'est faite au cas pas cas, au bénéfice du plus petit nombre et jamais des détaillants en alimentation. À quand une véritable réécriture sur une base logique, pour le développement du commerce et de la fabrication des alcools au Québec?



BIÈRE

Avril 2010 – Comme chaque année, la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) a ajusté le prix de la bière selon l'indice des prix à la consommation. Le prix minimum au détail pour une caisse de 24 bouteilles de bière 5 % a atteint 23,43 \$, soit seulement 0,07 \$ d'augmentation, ce qui est nettement insuffisant. De leur côté, les deux principaux brasseurs ont majoré leurs prix et fait grimper le prix coûtant, pour la même caisse, à 30,95 \$. Les détaillants semblent condamnés à perdre 7,52 \$ par caisse vendue. L'indice doit être révisé, il ne représente aucunement la réalité du commerce brassicole.

Les consommateurs n'achètent plus une bière mais un prix, sans égard aux particularités spécifiques du produit. On peut facilement recenser un grand nombre de publicités invoquant le prix minimum comme principal argument de vente. Ironiquement, toutes ces publicités sont systématiquement accompagnées du sceau *La modération a bien meilleur goût!*

Été 2010 – Face au désintérêt du gouvernement, l'A.D.A. a multiplié les rencontres avec les différents intervenants de l'industrie afin de tenter d'atténuer l'utilisation de la bière comme produit d'appel.

Automne 2010 – Malgré quelques signaux qui semblaient prometteurs, le prix minimum est toujours la norme dans la quasi-totalité des points de vente de bière du Québec. La fixation des prix de la bière est peut-être illégale, mais on constate pourtant un phénomène qui attache les prix de vente aux prix minimums. Heureusement qu'il y a quelques petits détaillants indépendants qui ne semblent pas avoir compris les règles du marché et quelques microbrasseries incapables de soutenir la guerre, car il y aurait sinon apparence d'une collusion « légale » sur les prix.

Août 2010 – Le remaniement ministériel a épargné les ministres qui pourraient intervenir pour corriger les lacunes du secteur de l'alcool. Donc pas de changement significatif à court terme, ni enthousiasme, ni recul.

À SUIVRE

Le comité bière de l'A.D.A. continue de privilégier l'approche d'interdiction de la publicité basée sur le prix de l'alcool à l'extérieur des tablettes afin d'atténuer la pression de la guerre de prix. Le comité bière doit rencontrer les deux grandes brasseries et l'ABQ en début d'année, une autre rencontre avec les microbrasseries et l'AMBOQ devrait suivre peu après.

TABLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BRASSICOLE

La Table de développement du secteur brassicole composée notamment du MAPAQ, du MDEIE, de l'AMBOQ et de l'A.D.A., a confié, par appel d'offre de service, le soin de réaliser une étude sur le houblon et le malt québécois au cabinet de consultants ÉcoRessources. Les résultats sont attendus pour la mi-février 2011.

Agroalimentaire

LAIT

Décembre 2009 – La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a décidé de majorer, à partir du 1^{er} février 2010, d'environ 0,02 \$ le litre, les prix minimum et maximum du lait de consommation. La Régie a aussi clarifié sa position de 2008 et précisé que « [...] la facturation aux détaillants doit être transparente. Elle doit permettre une vérification du respect du Règlement sans obligation de recourir à une enquête sur les pratiques commerciales des laiteries et des distributeurs ». Les systèmes de ristournes, peu importe leur ampleur, ne peuvent plus servir de prétexte pour que le lait soit vendu à perte par les détaillants.



Printemps/Été 2010 – C'est le statu quo, les laiteries n'ont toujours pas bougé, et la décision de la RMAAQ n'est pas encore respectée. Les détaillants continuent de payer le lait plus cher que le prix minimum de vente. L'A.D.A., dans un esprit d'ouverture et de collaboration, multiplie les rencontres avec les grands joueurs de l'industrie, Natrel et Parmalat, afin d'arriver à identifier un consensus.

Octobre 2010 – La laiterie Natrel a décidé de diminuer ses ristournes aux détaillants de 0,08 \$ en même temps que de diminuer le prix coûtant de 0,08 \$ à partir du 1^{er} novembre et ce, autant pour le lait premium que le lait régulier. L'A.D.A. a réfuté cette proposition, car le risque que les détaillants soient placés devant une situation très inconfortable et qu'ils aient probablement à financer de leur propre poche une modification éventuelle du prix de détail est trop grande. Parmalat s'est aligné à son tour sur la décision de Natrel.

À SUIVRE

La séance publique de la RMAAQ s'est tenue le vendredi 3 décembre 2010. L'A.D.A. s'y est présentée et a déposé un mémoire. Pour en connaître tous les détails veuillez consulter la section Suivi de dossiers en page 8.

CRISE DE LISTÉRIOSE DANS LES FROMAGES

Janvier 2010 – L'équipe du ministre Claude Béchard a passé outre l'Association des fromagers artisans du Québec (AFAQ) et s'est adressée directement aux fromageries artisanales. Québec offre aux petites fromageries 25 000 \$ de financement pour couvrir les dépenses spéciales encourues pendant et après la crise de la listériose ou encore apporter des améliorations aux procédures et installations. La barre est montée à 50 000 \$ pour les fromageries Blackburn et de l'Isle-aux-Grues, qui ont été accusées à tort d'avoir contaminé les comptoirs à fromages de toute la province, en septembre 2008.

Automne 2010 – Un rapport conjoint du MAPAQ et du MSSS révèle que le phénomène de contamination croisée a été très important dans cette éclosion, plus d'un cas sur deux serait ainsi lié à la consommation de fromages entrés en contact avec les produits problématiques dans les commerces au détail. Le problème ne venait apparemment pas des fromages au lait cru, premiers suspects de l'éclosion de listériose. Ce serait plutôt les fromages à pâte molle pasteurisés comme le brick, bleu, colby, cottage ou camembert, qui seraient plus susceptibles d'être contaminés. Les auteurs concluaient finalement que la destruction de milliers de kilogrammes de fromages fins était justifiée, mais n'arrivent pas à établir de lien de cause à effet avec la baisse importante des cas de contamination dans les jours suivants l'opération.

Il ne faut pas minimiser les risques de la contamination croisée, d'ailleurs ce rapport n'est pas le premier à l'affirmer. Après la Protectrice du citoyen, ces deux ministères commettent cependant une erreur en encensant les actions douteuses entourant la crise, dont les effets se sont encore sentir pour de nombreuses entreprises. Court-circuiter les processus de rappel établis a non seulement amplifié - volontairement ou non - la crise à grand renfort d'images de destruction de « vilains fromages ». Tout le système s'appuie sur la confiance que les différents maillons ont les uns envers les autres. Et cette crise a miné cette confiance.

Rappelons que le MAPAQ avait mis sur pied, en janvier 2009, un Comité Qualité de la Filiale Fromagère. Ce comité regroupant tous les acteurs de la filière, dont l'A.D.A., était chargé de réfléchir aux meilleurs moyens pour contrôler la qualité des fromages artisanaux, au lendemain de la crise des fromages. Le MAPAQ souhaitait s'assurer de l'innocuité des fromages et établir des critères de gestion des risques avec l'industrie. À l'issue de la réflexion du Comité, le Centre d'expertise Fromagère du Québec (CEFQ) a été créé. C'est à ce centre que revient la responsabilité de contrôler l'innocuité des fromages artisanaux vendus au Québec, et d'encourager les artisans à se doter d'un système de contrôle de la salubrité. Officiellement lancé en septembre 2010, le CEFQ offrira entre autres des sessions de formation et des services conseils, avec une attention particulière apportée aux petites fromageries.



Promotion des produits alimentaires du Québec

DE NOUVELLES TÊTES À LA DIRECTION D'ALIMENTS DU QUÉBEC



Après avoir été à la barre d'Aliments du Québec pendant 9 ans, la très dévouée directrice-générale Lyne Gagné a quitté l'organisation pour relever de nouveaux défis. Depuis avril 2010, elle occupe les fonctions de vice-présidente marketing et communications chez Cintech agroalimentaire. L'A.D.A. la remercie pour ces années de précieuse collaboration et lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions!

Après un processus de mise en candidature, c'est Marie Beaudry qui est nommée Directrice générale d'Aliments du Québec. Cette dernière a cumulé de l'expérience en marketing et en exportation. Elle a notamment travaillé on avec le Groupe Export

et a assuré le poste de directrice générale chez Estrie-International 2007 inc. à Sherbrooke, pendant plusieurs années. En janvier 2008 Mme Beaudry a créé l'entreprise Délices Export M.B. inc. puis elle a occupé le poste de directrice du marketing chez Montpak International. L'objectif de Mme Beaudry est d'amener Aliments du Québec à un autre niveau en augmentant la notoriété de la marque et le nombre d'acheteurs de produits québécois.

Le Conseil de promotion de l'agroalimentaire québécois (CPAQ) a lui arrêté son choix sur Florent Gravel, PDG de l'A.D.A., à titre de président. Il succède à Sylvie Cloutier du CTAC.



Marie Beaudry
Directrice générale d'Aliments du Québec



ACCÈS AUX TABLETTES

Août et septembre 2010 – Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'est penché sur l'accès aux tablettes et a mis sur pied cinq tables de concertation couvrant tous les secteurs de l'agroalimentaire : viandes, fruits et légumes, produits marins, boissons alcooliques artisanales et produits laitiers. L'objectif était d'accroître l'achat intérieur de produits bio-alimentaires du Québec en leur accordant une place accrue sur les tablettes des grandes chaînes de distribution. L'A.D.A. a délégué des détaillants qualifiés sur chacune des ces tables. Dès l'automne, le fruit de ces rencontres devait faire l'objet de recommandation au ministre Lessard.



METTEZ LE QUÉBEC DANS VOTRE ASSIETTE

La campagne médiatique « Mettez le Québec dans votre assiette », initiée en 2008, se poursuit. Une série de publicités télévisées a été lancée pour faire connaître le logo Aliments du Québec. Le site Web www.assiette.gouv.qc.ca est créé. Il dispose de fiches explicatives sur pourquoi il est bien de consommer les aliments du Québec et comment les reconnaître, de plusieurs recettes, de chiffres et statistiques sur les productions agroalimentaires au Québec. Une chaîne virtuelle dans laquelle les participants s'engagent à remplacer annuellement 30 \$ d'aliments venant d'ailleurs par des aliments venant d'ici est lancée. C'est malheureusement un succès discutable... 1642 participants étaient inscrits à l'automne 2010.



À SUIVRE

La prochaine mouture de la campagne devrait être annoncée au début de 2011.



Environnement

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



La politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008 n'a pas atteint ses objectifs. Malgré une offre de services de collecte déficiente aux industries, commerces et institutions (ICI), le secteur qui regroupe les détaillants en alimentation atteint néanmoins 53 % de valorisation. Nous espérons que la prochaine politique nous permettra de finalement obtenir des services adéquats, du moins, au niveau de nos contributions à la taxe à l'élimination, à la compensation des frais de gestion de la collecte sélective et au développement des infrastructures de compostage et biométhanisation. Les détaillants en alimentation en ont assez de gérer les matières des autres, ils doivent maintenant s'attaquer à leur propre génération.

Novembre 2009 – Le gouvernement du Québec a lancé son projet de politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles. Le plan d'action 2010-2015 prévoit le bannissement de l'enfouissement du papier et du carton d'ici 2010, puis des matières organiques pour 2020.

Mars 2010 – La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Line Beauchamp a déposé le projet de loi 88. Son objectif est d'augmenter graduellement le taux de compensation versé par les entreprises aux municipalités pour la collecte sélective, jusqu'à ce qu'il atteigne 100% en 2015. L'A.D.A. et ses membres se sont positionnés fortement en envoyant des lettres à leurs députés provinciaux. Le principe de partenariat et de responsabilité partagée de l'industrie avec les municipalités doit être maintenu. La ministre Beauchamp a semblé accueillir ce point de vue avec beaucoup de réserve.

Dans le cadre des consultations sur le nouveau plan d'action sur la gestion des matières résiduelles, l'A.D.A. a également fait part de ses commentaires dans un argumentaire axé principalement sur l'amélioration de l'offre de services de collecte et de traitement des matières résiduelles des ICI. Il est inacceptable que les détaillants contribuent au financement des infrastructures et des activités municipales alors que rien ne garantit qu'ils bénéficient de services, même de base, dans la majorité des localités. Une partie substantielle des montants investis par les ICI doit leur revenir sous forme d'un programme d'aide adapté à leurs besoins pour l'implantation ou l'optimisation de la collecte de leurs matières résiduelles. L'A.D.A. demande que les responsabilités soient aussi réparties équitablement, afin que chacun contribue à la hauteur de son poids dans la collecte sélective.

Avril 2010 – Des audiences publiques ont eu lieu sur le projet de loi 88. Restreinte et expéditives, elles ne se sont étalées que sur 2 jours. Éco Entreprises Québec s'y est fait le porte-parole de l'A.D.A. en soutenant la nécessité que

la compensation par l'industrie se limite aux coûts nets efficaces et performants de collecte, transport, tri et conditionnement des matières recyclables qu'elle représente.

Juin 2010 – La session parlementaire s'est achevée sans que le projet de loi 88 n'ait été entériné. Les travaux entourant *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles reprendront donc à l'automne*. Le principal sujet de litige semble toujours être le niveau et les modalités de compensation pour les services municipaux de recyclage.

Par ailleurs, bien que la nouvelle politique à adopter inclut le bannissement de l'enfouissement des matières compostables, l'offre de services de collecte des matières organiques aux ICI est toujours embryonnaire et non adéquate sur la quasi-totalité du territoire québécois. Les installations de compostage de faible envergure comme celles utilisées dans les commerces alimentaires posent encore problème, notamment la crainte d'odeurs, ce qui nuit aux commerces qui tentent d'obtenir des certificats d'autorisation. Les lignes directrices de compostage, justement attendues depuis 2 ans, doivent être entérinées rapidement par Québec.

Août 2010 – Lors du remaniement ministériel, Pierre Arcand a pris le relai au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. L'A.D.A. n'a pas constaté de remises en question bien que nous en aurions espérées certaines, comme par exemple une majoration des montants destinés à l'amélioration des services aux ICI. Actuellement, l'enveloppe n'est que de 30 M \$ pour plus de 90 000 commerces, auxquels on doit ajouter les industries et institutions. Pas besoin de faire de grands calculs pour comprendre qu'on va encore piger dans nos poches.

Automne 2010 – Le cabinet du ministre Arcand affirme que ce dernier a bel et bien l'intention d'aller de l'avant avec le projet de loi 88, au cours de l'automne. Aucune indication d'objectifs sur l'amélioration de l'offre de services aux ICI ou encore de l'utilisation des redevances à ses fins.

À SUIVRE

Trop de choses dépendent de la mise en place de la politique (loi 88) pour que le nouveau ministre reporte encore longtemps son adoption.

Premier signe d'une accélération des dossiers au cabinet : coup de théâtre en novembre! Tard dans la soirée du mardi 9 novembre, un projet de loi abolissant RECYC-QUÉBEC est déposé à l'Assemblée Nationale. Plus de détails, consulter la section Suivi de dossiers en page 9.

SACS D'EMPLETTES

Été 2010 – Le Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplette a soufflé sa première bougie. Le bilan est positif avec 4 détaillants sur 5 qui offrent des sacs réutilisables à sa clientèle, les changements de comportements engendrés par les initiatives des entreprises sont notoires.

Octobre 2010 – RECYC-QUÉBEC et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ont lancé le programme de certification des sacs en plastique recyclable. L'A.D.A. participait depuis plus d'un an à l'élaboration de ce programme. Cette initiative mettra de l'ordre dans un secteur où la confu-



sion régnait depuis plusieurs années, puisque les détaillants et consommateurs n'avaient pas de garantie quant au caractère recyclable des sacs de plastiques qu'ils utilisent. Les détaillants en alimentation ont déployé beaucoup d'efforts pour encourager la réduction de la consommation de sacs d'emplette de plastique, mais il était dommage de voir que les sacs qui circulent sur le marché ne faisaient l'objet d'aucune certification. Ce programme pourrait même faire des petits, car son modèle pourrait éventuellement servir aussi à d'autres types de produits dont l'authenticité du caractère recyclable soulève d'importants doutes.

Environnement

CONSIGNE

Printemps 2010 – Après plusieurs mois de négociation, la ronde de négociation entamée avec RECYC-QUÉBEC sur l'Entente sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique (CRU) de bière a été abrogée. Les représentants de l'industrie n'étaient pas satisfaits de la proposition de RECYC-QUÉBEC, qui consistait notamment en une augmentation de la consigne, mais il semble que le MDDEP n'avait pas donné une telle orientation à RECYC-QUÉBEC.

Automne 2010 – Les négociations avec RECYC-QUÉBEC ont reprises quant à l'Entente sur les CRU de bière. La meilleure solution pour les détaillants serait que tous les CRU soient éventuellement transférés dans la collecte sélective, collaborant ainsi à sa juste part du financement de la collecte des matières



résiduelles. Cette approche est néanmoins peu envisageable à court terme. RECYC-QUÉBEC revenait plutôt à une augmentation de 5 ¢ de la consigne sur les canettes d'aluminium. L'A.D.A. était prête à envisager ce scénario à condition d'une uniformisation des montants de la consigne, de majorer la rémunération aux détaillants de 2 ¢ à 3 ¢ et de garantir des services de collecte adéquats. Pour plus de détails, consultez le mot du président-directeur général en page 03.



SERVICES RECYCAN

Décembre 2010 – Les négociations sont de nouveau rompues. Outre des modifications aux quotas de CRU pour le bénéfice de certains brasseurs, l'entente est reconduite. Rien pour les détaillants en alimentation, encore les dindons de la farce, bien que la consigne repose largement sur leurs épaules, et que les efforts ne soient pas partagés.

L'A.D.A. reçoit régulièrement des plaintes de ses membres provenant de plusieurs régions du Québec au sujet des services de collecte de Recycan. Les griefs sont plutôt semblables d'une plainte à l'autre : pas de fréquence dans la collecte, visites insuffisantes ou reportées, manque de cartons, etc.

L'A.D.A. s'explique mal que cette situation ait perduré bien au-delà de la saison estivale, normalement la plus problématique. Nous continuons de faire le suivi du dossier auprès des instances concernées, soit l'Association des Brasseurs du Québec, Recycan et RECYC-QUÉBEC, afin de s'assurer que vous puissiez compter sur un système qui corresponde aux efforts que vous y déployez.

À SUIVRE

Au cours de l'automne l'Association des Brasseurs du Québec et ses membres ont entrepris un exercice de réflexion sur l'amélioration des services de récupération des contenants à remplissage unique chez les détaillants. À travers cet exercice, les différentes options possibles afin d'améliorer la qualité et la fréquence du service seront discutées. Le comité Bière de l'A.D.A. a soulevé les problématiques de Recycan à de maintes reprises. Ce point est d'ailleurs encore à l'ordre du jour de la réunion du Comité prévue en février.

Heures d'ouverture et zones touristiques

Depuis la fin de l'année 2008, certains marchands ont continué de réclamer la fermeture des commerces le 2 janvier. Bien que nous ne soyons pas opposés à cette idée, l'A.D.A. doute toutefois de la volonté du gouvernement provincial à rouvrir une fois de plus la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*. Nous croyons cependant qu'il serait possible d'envisager une fermeture de 8h à 13h, tel qu'appliqué le 26 décembre.



Cette proposition est souhaitable pour l'ensemble des détaillants au Québec. Les commerces qui tiennent à ouvrir le 2 janvier le feront à partir de 13h, ceux qui souhaitent fermer subiront moins de pression pour suivre leurs concurrents. Des interventions se font continuellement en ce sens auprès du MEDEIE.

Les zones touristiques posent encore et toujours problème. Partout en province, des commerçants ne peuvent pas ouvrir leurs portes alors que l'établissement de la localité voisine peut le faire en toute légalité s'il est situé en zone touristique. Ce concept pose également préjudice aux employés - rappelons que l'alimentation est le premier employeur dans plusieurs municipalités du Québec - en permettant à certains de bénéficier de journées fériées comme celle de Noël, et en contraignant d'autres employés à travailler chaque année.

En 2010, avec une obligation de fermeture pour seulement cinq journées et demie par année, le système de zones touristiques est devenu obsolète et devrait être aboli. L'ensemble des municipalités du Québec devraient appliquer uniformément la fermeture des commerces cinq jours et demi chaque année, puisque c'est le seul moyen de régler une fois pour toutes ce dossier et ce, de manière équitable.

Les permis de zones touristiques, accordés en concertation avec le MEDEIE et le ministère du Tourisme ont pratiquement toutes été reconduits et s'achèveront entre 2013 et 2015. La paresse mécanique des instances réglementaires repousse une fois de plus la résolution de ce dossier. Il est donc difficile d'entrevoir le règlement de ce dossier à court terme. En attendant le moment propice, l'A.D.A. continue de préparer le terrain, et encourage les détaillants à faire part de leurs préoccupations à leurs députés respectifs.

À SUIVRE

Tout est une question d'alliance dans ce dossier, c'est un ralliement de différents groupes d'intérêts et une bonne mobilisation des épiciers qui a fait bouger le gouvernement lors de la plus récente révision. Par contre, comme il y a maintenant un moins grand nombre de mécontents, il est plus difficile d'établir un consensus suffisant à justifier une autre ouverture de la *Loi*. De plus, réviser la loi pourrait ouvrir la voie à toutes sortes d'autres revendications peut-être diamétralement opposées aux nôtres.

Comités de l'A.D.A.

PETITES SURFACES

Octobre 2010 - L'A.D.A. a officiellement appuyé l'Association québécoise des indépendants du pétrole (AQUIP), dans sa requête au gouvernement pour l'établissement d'un prix minimum et maximum de l'essence. L'Union des consommateurs a également signifié son appui à l'AQUIP. L'implantation de ces balises au niveau des prix de l'essence permettrait à nos membres indépendants d'améliorer leur sort et favoriserait la disponibilité accrue de l'essence dans un plus grand nombre de points de vente, tout en évitant aux consommateurs d'avoir de mauvaises surprises à la pompe.

Le Comité Petites surfaces se réunit à la fin du mois de novembre 2010. Des rencontres avec des représentants de Loto-Québec, des distributeurs de périodiques Dynamique et Benjamin sont à l'ordre du jour. Hydro-Québec viendra aussi présenter un programme d'efficacité énergétique qui s'adresse spécialement aux petites surfaces.

SECTION MEMBRES FOURNISSEURS

2010 a été une année très chargée pour la nouvelle section des membres fournisseurs de l'A.D.A., qui s'est réuni plus d'une dizaine de fois. Rédaction des règlements internes, élaboration de la mission, définition des objectifs : l'heure était à la structuration. Toujours dans le but de rapprocher le marchand de son fournisseur, et de favoriser la confiance et la synergie entre ces deux parties, la section des membres fournisseurs s'attaquera dans les prochains mois à trois enjeux prioritaires : la gestion des produits périmés, la problématique du transport et l'éthique dans les relations d'affaires.

Modules d'enregistrement des ventes (MEV)

RAPPEL AUX DÉTAILLANTS RESTAURATEURS : ACTIVEZ VOS MEV AVANT LE 31 MARS 2011!

Dates butoirs	
31 mars 2011	Date butoir pour activer un ou des MEV afin de bénéficier d'une subvention plus élevée.
1 ^{er} novembre 2011	Tous les établissements de restauration visés et inscrits au fichier de la TVQ doivent remettre à leurs clients une facture produite au moyen d'un MEV sélectionné par Revenu Québec.
31 décembre 2011	Date limite pour déposer votre demande de subvention.

Comme plusieurs détaillants en alimentation ont décidé de miser sur des aires de restauration, nous les invitons à prendre connaissance des détails qui suivent.

La facturation obligatoire est en implantation dans les établissements de restauration du Québec depuis le 1^{er} septembre dernier. Depuis ce jour, tous les restaurateurs doivent remettre une facture à chacun de leurs clients et en conserver une copie. À compter du 1^{er} novembre 2011, les établissements de restauration visés et inscrits au fichier de la taxe de vente du Québec (TVQ) devront produire cette facture au moyen d'un module d'enregistrement des ventes (MEV) sélectionné par le ministre du Revenu du Québec. Seules les épiceries et pâtisseries disposant de moins de vingt places assises sont exemptées.

Le ministère du Revenu a cependant accordé une subvention de 44 millions \$, afin que les quelques 19 000 commerces touchés par la nouvelle législation puisse s'équiper adéquatement. Selon le chiffre d'affaire de l'entreprise, le montant de la subvention peut varier entre 2000 \$ et 3500 \$.

Pour plus d'information, consultez le lien ci-dessous :

http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/ministere/evasion_fiscale/restauration/mev/mev.aspx



Avis de décès

C'est avec regret que nous avons appris le décès de monsieur Fernand Léveillé, survenu le 28 octobre dernier. M. Léveillé a consacré 20 ans de sa vie à l'A.D.A., et représente donc une précieuse partie de notre histoire. Après avoir été directeur secrétaire et président de la régionale de Montréal, il a occupé les fonctions de président directeur-général de mai 1967 à novembre 1975. Au nom de tous ses membres, l'A.D.A. se rappelle de M. Léveillé et offre ses plus sincères condoléances à son épouse, Mme Béatrice Monette, ainsi qu'à ses enfants, petits-enfants et tous les proches et amis qu'il laisse dans le deuil.





**CANADIAN FEDERATION OF INDEPENDENT GROCERS
FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉPICIERS INDÉPENDANTS**

**Performance exceptionnelle des détaillants québécois à
l'Épicière Canadienne Indépendante de l'Année**

Ce fut une autre année exceptionnelle pour les épiciers québécois au concours l'Épicière Canadienne Indépendante de l'Année. Lors du gala des prix annuel, le 26 octobre 2010 à Toronto, les épiciers du Québec ont remporté 16 Prix de Mérite, 1 Prix d'Accomplissement d'Or, 3 Prix Régionaux, 1 Prix National d'Argent et 1 Prix National d'Or.



Photos de la soirée (de gauche à droite)

1 Doug McGillivray, Vice-président des ventes, La Corporation General Mills avec Marie Bellerose et Eric Bouchard, IGA Bouchard.

2 Ed Holik, Président de Ready Bake Foods Inc. avec Michel Vincent et Jacques Dufresne, Metro Val-David.

3 Louis-Martin Racicot, Metro Lussier avec Doug Gingrich, Vice-président directeur, Ventes au détail, Les Aliments de consommation Maple Leaf.

4 Michel Lefebvre et Patrick Plouffe des Metro Plouffe avec Doug Gingrich.

5 Christian Jasmin, IGA Famille Jasmin avec Doug McGillivray.



Prix National d'Or, Prix Régional, Est de l'Ontario et Québec et Prix de Mérite
Catégorie des surfaces moyennes
IGA Bouchard, Sherbrooke, QC

Prix National d'Argent, Prix Régional, Est de l'Ontario et Québec et Prix de Mérite
Catégorie des petites surfaces
Metro Val-David, Val-David, QC

Prix Régional Est de l'Ontario et Québec et Prix de Mérite
Catégorie des grandes surfaces
Metro Bourgeault, St-Gabriel, QC

Prix de Mérite, Prix d'Accomplissement d'Or
Metro Lussier, Waterloo, QC

Prix de Mérite
IGA Famille Jasmin, Ste-Adèle, QC
Marché R. Desrochers, Chertsey, QC
Marché Reid & Gadoua, Beauharnois, QC
Metro Plouffe de Bedford, Bedford, QC
Metro Plouffe de Farnham, Farnham, QC
Metro Plouffe de Magog, Magog, QC
Metro Plouffe de Sherbrooke (Boul. Bourque), Sherbrooke, QC
Metro Plouffe de Sherbrooke (Rue King Est), Sherbrooke, QC
Mon Marché Breton Inc., Bromont, QC
Provigo Caroline Bouchard, Chicoutimi-Nord, QC
Provigo Choquette et Fils, Marieville, QC
Supermarché G. Breton Inc., Granby, QC

Le programme L'Épicière Canadienne Indépendante de l'Année est le service de consultation le plus abordable et efficace pour faire évaluer son magasin par un expert de l'industrie. C'est un excellent moyen d'identifier les endroits qui peuvent être améliorés et de mesurer la performance annuelle de son magasin. Chaque détaillant est évalué par un juge pour son service à la clientèle, la direction de ses employés et de ses départements, la conception du magasin, le merchandising, la créativité, la propreté, et l'implication communautaire.

Pour s'inscrire au programme 2011 de l'Épicière Canadienne Indépendante de l'Année ou pour plus d'information, contactez la FCEI aux coordonnées suivantes.

Date limite d'inscription: 15 février 2011

Fédération Canadienne des Épiciers Indépendants
Tél.: 1.800.661.2344, poste 227
www.cfig.ca

Le Salon
Dépanneurs,
épiceries & cie

Faites provision de connaissances.

Les 27 et 28 avril

**Palais des congrès de Montréal
Montréal (Qué.)**

2011

**Joignez-vous à l'A.D.A. lors de cet événement
unique en son genre dans la province!**



2 JOURS SEULEMENT

**Le mercredi 27 avril
7 h 30 - 17 h 30**

**Le jeudi 28 avril
7 h 30 - 17 h 00**

www.salonddec.com

Utilisez le code promotionnel : ADA

**Obtenez GRATUITEMENT des laissez-passer complets de 2 jours pour
cet événement, offerts par l'A.D.A. Une valeur de 282 \$.**



Méritas Innovation Dépanneurs



L'Association nationale des distributeurs aux petites surfaces alimentaires (NACDA) a dévoilé les gagnants de ses Méritas Prix Innovation Dépanneurs lors du gala de clôture du Sommet des décideurs NACDA de 2010 qui se tenait le 23 septembre dernier à Québec.

Il s'agit de la deuxième année du programme de Méritas Innovation de NACDA, programme visant à reconnaître les meilleurs nouveaux produits dans l'industrie des petites surfaces alimentaires et ce, dans sept catégories distinctes: confiserie, chocolat, gomme, collations, prêts-à-manger, boissons et produits non alimentaires. Un huitième méritas – le Choix du public – est remis parmi tous les produits inscrits. Le gagnant dans cette catégorie est déterminé par les détaillants participant aux foires commerciales Convenience U Toronto et Calgary et votant pour le meilleur nouveau produit.

NACDA, ses directeurs du conseil d'administration ainsi que ses membres, aimeraient féliciter les gagnants des Méritas Innovation Dépanneurs de cette année :

Chocolat

Kit Kat Senses



Allan Dops



Gomme



5



Confiserie

Skittles Duo en Folie



Collation



Tomapure – Fruitpure



Jay Seagrove - Nestlé Canada



Sriram Rajamani
The Allan Candy Company



Daniel Fineman - Wrigley Canada



Laurie Saelhof - Wrigley Canada



Daniel Larvee - Groupe Tomapure

Prêts-à-manger



Healthy Choice
Gourmet Steamers

Breuvages



Give Water

Produit Non Alimentaire

Verres olympiques



*Choix du Public



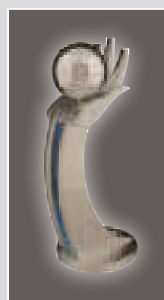
* Trident Layers



Owen Rilan - ConAgra Foods



Tanja Coughlan, Michael Petcherski
et Andre Lessard - PurBlu/ThreeWorks Inc.



Aaron Neil - Suncor Energy
(absent lors de la photo)



Dennis Frank - Kraft/Cadbury

La génération EX pour :

Ex-électricien - Ex-professeur - Ex-plombier -

EX-PÉRIENCE

Pourquoi recruter des travailleurs expérimentés ?

La réponse est simple, parce que les sources de recrutement des employeurs du secteur du commerce de l'alimentation s'épuisent et que la rareté de la main-d'œuvre est de plus en plus préoccupante. Mais aussi, parce que les retraités sont disponibles et veulent travailler ! Nombreux sont ceux qui souhaitent découvrir un nouveau milieu de travail et évoluer dans un environnement social et actif.

La population du Québec vieillit et son taux de croissance ralentit. La population âgée de 15 à 64 ans, dite active, diminuera de façon considérable à compter de 2012. La main-d'œuvre sera encore plus rare que maintenant alors que nous sommes déjà en pénurie de main-d'œuvre et que la situation ne va certes pas s'améliorer. Il faut donc se pencher sérieusement sur la question et trouver des solutions à très court terme.

On comptait 28 000 personnes de 65 ans et plus en 2000 et 63 000 en 2006, une progression de 125% en seulement six ans ! Nous savons tous que la grande majorité d'entre eux sont encore très actifs dans notre société. Nous devons leur faire une place de choix et faire profiter de leur expérience à nos jeunes par un partage du savoir au sein de nos organisations.

Ce bassin de main-d'œuvre est majoritairement disponible à temps partiel, de jour, et souhaite compter sur un revenu d'appoint. Avoir l'opportunité de socialiser, de sortir de la maison, de faire de nouvelles rencontres et de partager expériences et connaissances, sont leurs principales motivations. Avec une espérance de vie de plus en plus longue, les revenus de retraite doivent désormais subvenir aux besoins sur une plus grande période, parfois même plus de 25 ans.

Le CSMOCA, avec la contribution financière du Secrétariat aux Aînés et de la Commission des Partenaires du Marché du Travail, vous proposera d'ici peu de nouvelles pistes d'action. Dès janvier, nous rencontrerons des gestionnaires qui emploient des gens de ce bassin de main-d'œuvre dans leur organisation, nous désirons découvrir les histoires à succès et les moins bons coups. De cette analyse découlera des outils concrets, faciles d'utilisation et adaptés à votre réalité que ce soit pour l'embauche, l'intégration et la gestion de cette main-d'œuvre. Nous mettrons également à votre disposition des outils et des références en matière de fiscalité.

Misez sur le savoir être, le savoir faire, sur l'expérience et le partage de connaissance intergénérationnel.

Nadine Moranville, Chargée de projets
CSMOCA



COUP DE POUCE

Ressources humaines

Bien ÉVALUER
Bien CIBLER
Bien **CHOISIR**

Un conseiller du **CSMOCA** viendra vous rencontrer afin de vous offrir **GRATUITEMENT** un service de **COACHING** en gestion des ressources humaines pour identifier vos forces et les points à améliorer en :

🛒 Recrutement

🛒 Rétention

🛒 Accueil et intégration
des nouveaux employés

🛒 Formation

UN SERVICE PERSONNALISÉ

en fonction de vos besoins !

Pour plus de renseignements,
contactez-nous au **514 499-1598**



www.csmoca.org



Comment les mouvements des taux d'intérêt affectent-ils le cours d'une obligation?

- Cinq principes de base qu'il faut connaître à ce sujet!
- Quelles obligations acheter et quand les acheter?
- Titres de revenus fixe individuels ou fonds d'obligations : quoi choisir?

Cinq principes de base :

1. Il existe une relation inverse entre le taux de rendement exigé¹ et le cours de l'obligation

Les intérêts versés périodiquement aux investisseurs sont fixes. Une hausse du taux de rendement courant du marché entraînera donc une baisse de la valeur des obligations actuellement en circulation, afin que ces dernières puissent offrir un rendement comparable aux obligations nouvellement émises et comportant un même degré de risque. À l'inverse, une baisse du taux de rendement courant du marché provoquera une hausse de la valeur des obligations actuellement en circulation afin que leur rendement soit ramené à un niveau comparable au taux de coupon actuellement exigé par les investisseurs sur les nouvelles émissions d'obligations.

2. Plus son échéance est lointaine, plus le cours d'une obligation est sensible aux fluctuations du taux de rendement exigé.
3. Pour une variation du taux de rendement exigé, le changement en pourcentage du cours d'une obligation augmente à un rythme décroissant au fur et à mesure que l'on allonge l'échéance.
4. Pour une échéance donnée, le gain en capital résultant d'une baisse du taux de rendement exigé est plus élevé que la perte qui découlerait d'une hausse équivalente du taux de rendement exigé.
5. Plus le taux de coupon d'une obligation est faible, plus son cours sera affecté par les variations du taux de rendement exigé.

Stratégies d'investissement obligataires pour un portefeuille taxable

L'investisseur qui acquiert une obligation pour un montant d'argent, recevra une série de versements périodiques - généralement deux fois l'an - sous forme de revenus d'intérêt. Le remboursement du capital sera fait à l'échéance du titre.

Dans le contexte actuel, une bonne gestion de votre portefeuille d'obligation peut vous procurer un **rendement additionnel**. Mais comment maximiser votre rendement après impôt?

¹ Taux exigé : taux de rendement courant exigé par le marché.

Sélectionnez judicieusement les titres obligataires
Jumelez le contexte fiscal des gains et pertes aux revenus d'intérêt

Sur la base de ce qui est écrit plus haut, l'investisseur qui anticipe une baisse des taux d'intérêt devrait acheter des obligations dont la date d'échéance est lointaine et le taux du coupon peu élevé. Lors de la baisse des taux, l'investisseur revend les obligations à un prix supérieur à leur coût et réalise un gain en capital.

La baisse des taux offre plusieurs opportunités pour réaliser du gain en capital, mais attention! Il faut effectuer les calculs en tenant compte du coût de la charge fiscale et du taux de réinvestissement des montants. La qualité de l'obligation qui remplacera l'investissement qui vient d'être vendue doit être de même niveau, ou mieux.

Une fois le mouvement des taux d'intérêt inversés, la hausse du taux exigé provoquera une baisse de la valeur des obligations. La diversification des échéances doit être considérée.

Investir dans les titres de revenus fixe individuels ou dans les fonds d'obligations?

Le choix d'investir dans l'un ou l'autre dépend du montant à investir. Au Canada, les investisseurs sont encouragés à investir dans les fonds lorsque la somme disponible est inférieure 250 000 \$. Ceci permet d'obtenir une diversification optimale. L'expérience démontre que les fonds sont très avantageux pour un investisseur, qu'il soit bien nanti ou non, car il obtient :

- La diversification et la flexibilité pour acheter et vendre
- Les économies d'échelle
- La gestion active du portefeuille obligataire

Fait à noter : si l'investisseur perd la capacité d'utiliser le côté fiscal adapté à sa situation, cela est largement compensé par la réduction des coûts de transaction.

La relation avec votre conseiller repose sur un lien de confiance mutuelle.

Colette E. Bournival, Adm.A.

Landry Morin Inc., 1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2105, Montréal, Qc. H3A 2R7
téléphone (514) 985-1138 poste 207, télécopieur (514) 282-1123
www.landrymorin.com, courriel : cbournival@landrymorin.com



Normand Lafrance
Planificateur financier,
25 ans d'expertise dans le domaine

PRÉVISIONS 2011

Pour l'année 2011, il faudra s'attendre à un ralentissement économique général. Les pays les plus touchés sont la Grèce, le Portugal, l'Espagne et l'Irlande, dont l'instabilité financière cause de plus en plus d'inquiétude en Europe.

Selon la Commission européenne, la situation de l'Irlande suscite des tensions et menacerait même la stabilité financière de l'ensemble de la zone Euro. D'ailleurs, l'Union Européenne a déjà accepté de fournir son aide à l'Irlande. En attendant, les États-Unis continuent de bénéficier des tensions financières en Europe.

En ce moment, je demeure dans les obligations à court terme et au Canada dans les ressources pour profiter de la forte demande (pour l'instant à suivre). De plus, entre 5 % et 15 % du portefeuille est investi aux États-Unis, afin de pouvoir profiter des aubaines comme celle de Microsoft, pour n'en nommer qu'une.

Il faut tout de même rester vigilant quant aux investissements chez nos voisins, car on distingue déjà un élément négatif dans la politique monétaire américaine. La dévaluation du dollar américain engendre un effet direct sur le prix du pétrole : nous payons notre essence à la pompe plus cher qu'il ne le faudrait.

Rappel : N'oubliez pas vos cotisations REER pour 2010

Plafond pour 2009.....	21,000 \$
2010.....	22,000 \$

Ou 18 % du revenu gagné l'année précédente selon le montant le moins élevé.

Si de plus amples informations s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Sojolie Inc.

500, Boul. St-Martin Ouest bureau 220, Laval, (QC) H7M 3Y2
Téléphone : 450-629-0342 ext 234, Téléphone sans frais : 1-888-756-0342 ext 234, Télécopieur : 450-668-5414 / 1-888-668-5414
Adresse courriel : norm.lafrance@sympatico.ca

Pour satisfaire les goûts alimentaires de votre clientèle,
offrez-lui ce qu'il y a de mieux :

Le Veau de lait du Québec



Le système de consignation

C'est efficace ici et ailleurs!

La consigne publique est implantée au Québec depuis 1984 et représente un outil efficace qui permet d'assurer le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses. Mais le Québec ne fait pas bande à part au pays, car la plupart des provinces canadiennes appliquent, elles aussi, une consigne sur leurs contenants à remplissage unique. Voyons cela d'un peu plus près...

Huit provinces sur 10 ont un système de consignation. Seules l'Ontario et le Manitoba effectuent la récupération des CRU de boissons gazeuses au moyen de la collecte sélective municipale. L'Alberta, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et Terre-Neuve, appliquent une consigne à tous les contenants de boissons. Fait intéressant : seule la province de l'Alberta applique une consigne sur les contenants de lait et de ses produits dérivés.

Si les contenants à remplissage unique font désormais partie du quotidien des Québécois depuis plusieurs années, ce type de produit était à toute fin pratique inexistant à l'Île-du-Prince-Édouard entre 1997 et 2008! En effet, seuls les contenants à remplissage multiple étaient en circulation. Mais, depuis 2008, cette province a modifié sa loi afin de laisser libre cours à la vente de CRU. Le consommateur peut maintenant retourner ses contenants vides vers un centre de dépôt ou à l'épicerie et se faire rembourser le montant intégral de la consigne.

En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, le système de consignation diffère de chez nous. Ainsi le consommateur qui achète une boisson dans un contenant à remplissage unique se fera rembourser que la moitié de la consigne payée, tandis qu'il recevra le montant intégral sur le retour de contenants à remplissage multiple. Une mesure qui vise à inciter le consommateur à acheter des contenants à remplissage multiple.

Chez nos voisins du Sud

Après les années d'après guerre, les Américains avaient accès presque uniquement à des contenants à remplissage multiple. Progressivement, à partir des années 1980, les trois quarts des contenants étaient devenus à remplissage unique. En 2002, seulement 2 % des contenants sont à remplissage multiple.

Dans plusieurs états américains, la récupération des contenants se fait à l'aide de la collecte sélective. Toutefois, 11 états américains regroupant 85 millions de citoyens ont recours à la consigne pour la récupération de leurs contenants de boissons. Reconnue pour ses préoccupations environnementales, la Californie applique également une consigne depuis 1987.

Qu'en est-il dans les pays d'outre-mer

Les Européens, quant à eux, se sont dotés de mesures incitatives pour favoriser l'industrie à utiliser presque exclusivement des contenants à remplissage multiple; ces produits occupent désormais 97 % du marché. La Belgique, la Finlande et la Norvège ont instauré pour leur part une taxe verte sur les CRU consignés, tandis que le Danemark les a tout simplement... interdits. De façon générale, les législations du vieux continent sont plus sévères que celles de l'Amérique du Nord.

Implanté sur tout le territoire québécois, le système de consignation des contenants à remplissage unique (CRU), est assurément un outil économique et environnemental efficace qui répond aux besoins actuels de la société québécoise.

RECYC-QUÉBEC

Québec



Tables de concertation agroalimentaire du Québec

Présentation des TCAQ

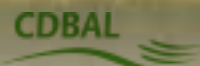
Les tables de concertation agroalimentaire du Québec (TCAQ) ont pour mission la coordination des efforts de développement du secteur bioalimentaire régional du Québec.

Les 15 TCAQ sont régies par des conseils d'administration dont les membres proviennent des différents maillons de la filière agroalimentaire régionale et des organismes de développement bioalimentaire oeuvrant sur les plans local et régional.

Les TCAQ ont doté la plupart des régions du Québec d'une planification stratégique régionale pour le développement du secteur bioalimentaire. Ces plans ont permis de stimuler une dynamique concertée pour le développement agroalimentaire régional.



Le Conseil de développement bioalimentaire de l'agglomération de Longueuil (CDBAL)



Avec plus de 800 entreprises œuvrant dans le secteur bioalimentaire, près de 12 500 emplois et une position géographique stratégique par rapport à un important marché cible à saisir, le territoire de l'agglomération représente incontestablement un potentiel et des opportunités de développement pour des entreprises existantes ou en devenir.

Le CDBAL travaille donc à la mise en valeur de ce territoire agricole et des entreprises implantées dans le secteur bioalimentaire. Il facilite la création et le développement des entreprises, de la production primaire

jusqu'à la distribution des produits, sur le territoire de l'agglomération de Longueuil. Il joue un rôle clé dans la concertation des différents acteurs et assume la bonne coordination des efforts de développement structurants pour l'agriculture et l'agroalimentaire.

Depuis 2008, le CDBAL travaille à la valorisation des produits régionaux et de la gastronomie en collaboration avec 40 chefs et cuisiniers du territoire, qui ont rendu disponible, une de leurs recettes, mettant en valeur des produits du Québec sur le site du CDBAL. Afin de rejoindre plus de gens, un livret colligeant ces

recettes sera remis gratuitement en 2011 dans plus de 50 épiceries de la région.

Cette offensive marketing est une promotion gratuite et clé en main pour les détaillants puisqu'elle stimulera les achats de produits du Québec et éduquera le consommateur. La population sera ainsi incitée à *mettre le Québec dans son assiette* à la fois à l'épicerie et au restaurant.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations ou rendre disponible le livret recettes dans votre entreprise, contactez Mme Marie Simard au 450.651.9041 ou direction@cdbal.org

TOAST !

Succès au premier festin d'affaires Laurentides, j'en mange!



Organisé par AgroLaurentides (Table de concertation agroalimentaire des Laurentides), le 28 septembre dernier au Théâtre St-Sauveur, avait lieu le tout premier **festin d'affaires Laurentides, j'en mange!** L'événement avait pour but de faire découvrir des plats cuisinés avec d'authentiques produits laurentiens et de donner

aux épiciers suffisamment de matière pour garnir leurs tablettes d'une manière fort intéressante. Tous les épiciers et détaillants alimentaires de la région des Laurentides étaient invités à ce festin. Accueilli dans un décor d'épicerie avec non seulement l'étalage de tous les produits mais aussi une circulaire mettant en vedette nos entreprises, les épiciers ont pris part **speed dating professionnel gourmand**. Dans cette formule originale, les entreprises et leurs produits ont été présentés aux invités, plat par plat, lors d'un cocktail dinatoire. Comme Monsieur Christian Jasmin, propriétaire du IGA du chalet de Ste-Adèle et président de l'Association des détaillants en alimentation du Québec, l'a mentionné : « Pour y arriver évidemment ce fut beaucoup de travail de la part de l'équipe d'AgroLaurentides, du comité *Laurentides, j'en mange*, auquel je participe et aussi de chacune des entreprises ». En tout, on comptait vingt-six entreprises qui n'ont pas hésité à investir temps et argent pour faire en sorte que cet événement soit une réussite. Au total, c'est plus de vingt mille dollars qu'ils ont offert en nourritures, en produits et en cadeaux. Michel Roy, président de AgroLaurentides, en était à sa première sortie publique depuis qu'un sinistre a ravagé son entreprise et se disait très ému de constater la présence de chacun au festin. « Dans la vie, il est important de se soutenir l'un et l'autre car dans les moments plus difficiles, l'importance d'être bien entourée est primordiale. »

Présenté par le Groupe RBC, l'enfant prodige du sno board ayant remporté les honneurs à Vancouver en février 2010, Jasey-Jay Anderson a offert à nos convives une conférence inédite. Avant de quitter, chaque convive s'est vu remettre un immense paquet cadeau de produits, le tout d'une valeur de plus de cent dollars.

Le CLD Vaudreuil-Soulanges a mis sur pied, en 2008, une campagne promotionnelle (La Carte du Gourmet) visant à mettre en réseau les producteurs agricoles, transformateurs, détaillants et autres événements du terroir. La campagne, qui utilise entre autres une carte-dépliant et un site Internet, est bisannuelle et a été reconduite en 2010.

En plus d'une augmentation notable du nombre de partenaires, dont celle de la Conférence régionale des élus (CRE) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, une augmentation de plus de 50% des entreprises agroalimentaires participantes est à souligner. De plus, le nombre de détaillants en alimentation participants est passé de 3 à 5. La participation des IGA Pierre Patry de Vaudreuil-Dorin, IGA Cadieux de Rigaud et Metro Fordham de St-Zotique, à laquelle s'ajoute celle des IGA Drolet et Paquette de Coteau-du-Lac et IGA Poirier d'Hudson, est révélatrice de l'intérêt des consommateurs et épiciers de la région pour les produits locaux.

Au nom de toute la région, le CLD Vaudreuil-Soulanges remercie les détaillants pour leur appui, qui permet de créer un terreau fertile afin de faire germer des relations d'affaires toujours plus constructives entre les acteurs de l'industrie agroalimentaire.

La campagne Goûtez Lanaudière! voit ses effectifs de producteurs/transformatateurs passer de 21 en 2010 à plus de 30 en 2011, ce qui vous permettra d'offrir encore plus de produits certifiés « Goûtez Lanaudière! », c'est-à-dire fabriqués par des entreprises de la région de Lanaudière.

Surveillez notre Répertoire Goûtez Lanaudière 2011 vers la fin de l'hiver, question d'être au courant des nouveautés chez nos clients. Entre temps, notre site internet sera remodelé dans les semaines qui viennent.

Si vous êtes à la recherche de produits lanaudois ou que vous souhaitez participer à Goûtez Lanaudière!, communiquez avec Martin Plante, coordonnateur de la campagne, au 450 753-7486, poste 248 ou à mplante@cdbl.ca.



Goûtez
Lanaudière!

SOYEZ PLUS
SÉCURITAIRES
SOYEZ PLUS
PRODUCTIFS



**TOUT LE MONDE A DROIT
À UN ENVIRONNEMENT
DE TRAVAIL SÉCURITAIRE.**

L'actualisation de la Loi prévoit une hausse des amendes en janvier 2011. Investissez en prévention pour éviter les accidents : c'est dans votre intérêt comme dans celui de vos employés.